

# Diagnostic des activités de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 « Récifs et landes de la Hague »

## Table des matières

Table des Figures .....	2
Table des Tableaux .....	4
Glossaire .....	5
Résumé .....	7
Préambule .....	8
Pêche maritime professionnelle embarquée .....	9
Aspect méthodologique : origine des données et limites.....	9
Sources et méthodes.....	9
La pêche professionnelle .....	13
La pêche professionnelle en Normandie .....	13
Les acteurs de la filière pêche .....	18
Gestion de l'activité de pêche sur les sites Natura 2000 .....	19
Présentation générale de la pêche sur le site Natura 2000 (données pour l'année 2023, issues des enquêtes VALPENA).....	29
Fréquentation de la zone.....	29
Données VALPENA .....	31
Cartographie des principaux métiers du site.....	34

## Table des Figures

Figure 1 : Usages industriels et zones de protection environnementale en Manche Ouest .....	8
Figure 2 : Localisation des rectangles statistiques présents sur la zone étudiée .....	10
Figure 3 : Carte montrant la répartition de la flotte normande par ports d'exploitation et par type d'arts en 2025.....	13
Figure 4 : Évolution du nombre de navire selon leur taille de 2007 à 2023.....	14
Figure 5 : Évolution des flottilles normandes entre 2017 et 2023 (SIH) .....	15
Figure 6 : Graphique représentant les principales espèces débarquées (en tonnes) (SIH 2023).....	16
Figure 7 : Répartition des différents métiers (nb de navires pratiquant le métier) (VALPENA 2023) .....	17
Figure 9 : Carte présentant les gisements de coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin Côte à la côte et Nord Cotentin .....	28
Figure 10 : Carte représentant la répartition des navires concernés dans les différents ports .....	29
Figure 11 : Répartition des navires par classe de taille, d'après les données VALPENA 2023.....	30
Figure 12 : Graphique représentant le nombre de navire par mois sur le site de la Hague, d'après les données VALPENA 2023.....	30
Figure 13 : Carte VALPENA montrant l'indicateur de densité annuelle tous métiers confondus des flottilles pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des Récifs et Landes de la Hague en 2023.....	31
Figure 14 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle tous métiers confondus des flottilles pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des Récifs et Landes de la Hague en 2023.....	32
Figure 15 : Carte VALPENA montrant l'indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus des flottilles pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des Récifs et Landes de la Hague en 2023.....	32
Figure 16 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	35
Figure 17 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 .....	36
Figure 18 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	37

Figure 19 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant le chalut de fond à poissons dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	38
Figure 20 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence mensuelle des navires pratiquant le chalut de fond dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	39
Figure 21 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le chalut de fond à poissons dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	40
Figure 22 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant les métiers de l'hameçon dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	41
Figure 23 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant les métiers de l'hameçon dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 .....	42
Figure 24 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant les métiers de l'hameçon dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023.....	43
Figure 25 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant le casier dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 .....	44
Figure 26 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant le casier dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023	45
Figure 27 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le casier dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 .....	46
Figure 28 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant le filet dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 .....	47
Figure 29 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant le filet dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 ...	48
Figure 30 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le filet dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023 .....	49

## Table des Tableaux

Tableau 1 : Taux d'enquête VALPENA pour les navires normands et bretons entre 2013 et 2023.....	11
Tableau 2 : Indicateurs VALPENA utilisés.....	12
Tableau 3 : Ventes annuelles déclarées en halles à marées - Années 2023 (France Agrimer).....	16
Tableau 4 : Tableau présentant les autorités administratives compétentes du secteur de la pêche maritime professionnelle.....	18
Tableau 5 : Organisation de la réglementation des pêches.....	20
Tableau 6 : Autorisation européennes et nationales de pêche.....	21
Tableau 7 : Tableau de présentation de la réglementation du métier du casier.....	23
Tableau 8 : Tableau de présentation de la réglementation des métiers de l'hameçon et du filet ciblant le bar.....	24
Tableau 9 : Tableau de présentation du métier du chalut.....	25
Tableau 10 : Tableau de présentation des métiers à la drague.....	26
Tableau 11 : Tableau montrant le nombre de navire par métier sur le site Natura 2000 "Récifs et Landes de la Hague" en 2023 (Valpena et SIH).....	33

## Glossaire

- 1) Profil d'activité d'un navire : Le profil d'activité d'un navire de pêche correspond à la caractérisation de son mode d'exploitation en mer, permettant de distinguer les pratiques de pêche utilisées et la zone d'intervention du navire. Ce profil inclut des éléments essentiels tels que :
  - Le type d'engins de pêche utilisés (engins dormants, engins traînants)
  - La catégorie d'activité selon la zone de pêche (pêche côtière et pêche hauturière).
  
- 2) Pêche côtière : Elle se déroule dans la zone des 12 milles nautiques et implique une activité de pêche maritime embarquée, excluant ainsi la pêche à pied et la pêche sous-marine. Les équipages comptent généralement entre deux et trois personnes, et les sorties en mer durent d'un à quatre jours.<sup>1</sup>
  
- 3) Pêche hauturière (au large) : Elle se déroule au-delà de la limite des 12 milles nautiques. Les sorties en mer durent généralement entre 4 et 10 jours, ce qui implique que le poisson débarqué a été conservé dans la glace. L'équipage est en général composé de 6 à 7 personnes.<sup>1</sup>
  
- 4) Pêche Mixte : elle concerne les bateaux qui pêchent aussi bien au large que sur la côte.<sup>1</sup>
  
- 5) Petite Pêche : Il s'agit d'une pêche réalisée à bord de petits bateaux opérant dans la zone des 12 milles nautiques et ne s'absentant du port que pour une durée maximale de 24 heures. Le pêcheur travaille souvent seul sur une embarcation généralement inférieure à 12 mètres, et ne débarque que du poisson frais.<sup>1</sup>
  
- 6) UMS (Universal Measurement System) : C'est une unité utilisée pour exprimer la jauge brute d'un navire, c'est-à-dire le volume intérieur total du navire. La jauge brute (UMS/GT) ne mesure pas le poids du navire, mais le volume de ses espaces clos. L'UMS est utilisé pour classer les navires (réglementations, sécurité, taxes, etc.), déterminer certaines obligations administratives ou techniques (ex : exigences en matière de sécurité ou de formation de l'équipage).

- 7) Kilowatts (kW): Elle représente une unité de mesure de puissance effective délivrée par le moteur. Cette valeur est utilisée pour classer les navires<sup>1</sup> selon leur puissance, déterminer certains droits de pêche ou autorisations administratives, évaluer les besoins en énergie et la consommation en carburant.

---

<sup>1</sup> <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Laquelle>

## Résumé

Le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague, situé à l'interface entre la Manche Ouest et la Manche Est et à proximité d'Aurigny, occupe une position géographique particulière. Il se caractérise par la coexistence de zones abritées — telles que l'anse de Saint-Martin, la baie de Quervière, la baie des Fontennelles et l'anse du Brick — et de secteurs soumis à de très forts courants, notamment dans le Raz Blanchard.

Cet espace joue un rôle essentiel pour la petite pêche côtière. Toutefois, il est aujourd'hui confronté à plusieurs contraintes majeures : les conséquences du Brexit, en particulier dans les relations avec Aurigny et Guernesey, le développement de projets industriels comme les fermes hydroliennes, la mise en œuvre des politiques environnementales, ainsi que les premiers effets du changement climatique sur certaines espèces. L'ensemble de ces facteurs constitue des enjeux déterminants pour l'avenir des flottilles locales.

Dans ce contexte, la zone Natura 2000 des récifs et landes de la Hague revêt une importance stratégique pour les pêcheurs côtiers normands. Les nombreuses baies et anses qu'elle abrite offrent des zones de repli précieuses, permettant aux navires d'adapter leurs activités en fonction des conditions météorologiques, notamment du vent.

Les données VALPENA mettent en évidence une diversité des pratiques de pêche. Les arts traînants y sont relativement peu représentés : la drague à coquilles Saint-Jacques n'est utilisée que par quelques navires et sur l'ensemble du site à l'exception du cap de la Hague, tandis que le chalut de fond n'est pratiqué que dans la partie sud. À l'inverse, les arts dormants occupent une place dominante. Les métiers de l'hameçon sont présents dans toutes les mailles du site pendant cinq à sept mois par an, et les casiers sont exploités durant neuf à douze mois. Les fileyeurs concentrent, pour leur part, leur activité principalement dans la partie nord du site.

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, il sera essentiel de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux externes, afin de concilier préservation des habitats et pérennité des activités de pêche côtière.

# Préambule

En raison de l'importance de son littoral et des activités maritimes existantes, la région Normandie bénéficie d'atouts économiques majeurs. Les côtes Nord et Ouest du Cotentin sont à la fois des zones attractives pour les loisirs et pour les activités professionnelles ; elles constituent un ensemble géographique particulier en raison de leur proximité avec les îles anglo-normandes. Le site Natura 2000 « Récifs et Landes de la Hague » (Zone de Conservation Spéciale FR2500084), dont le périmètre concerne les eaux de la Manche Ouest, concentre ainsi des activités variées de transport maritime, de projets industriels, de loisirs, et de pêche professionnelle. Ces multiples usages, dans un périmètre aussi restreint, génèrent inévitablement des problématiques de cohabitation (Figure 1).

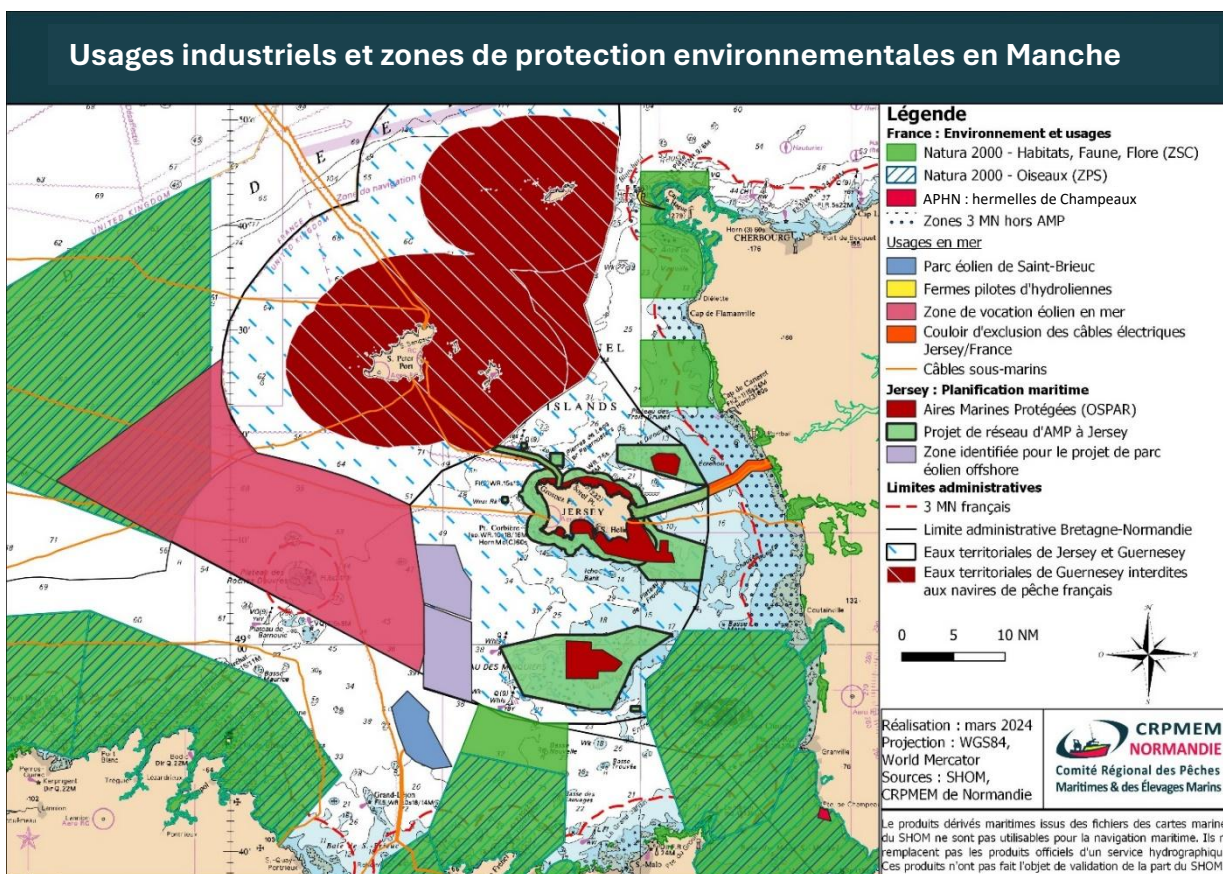


Figure 1 : Usages industriels et zones de protection environnementale en Manche Ouest

# Pêche maritime professionnelle embarquée

## Aspect méthodologique : origine des données et limites

### Sources et méthodes

Deux sources de données ont été utilisées pour réaliser le diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle au sein des sites :

- Les informations issues du Système d'Information Halieutique (SIH) de l'IFREMER ;
- Les informations issues de la méthodologie VALPENA (pour éVALuation des activités de Pêche au regard des Nouvelles Activités) développée et mise en œuvre par les Comités des pêches, en partenariat avec Nantes Université.

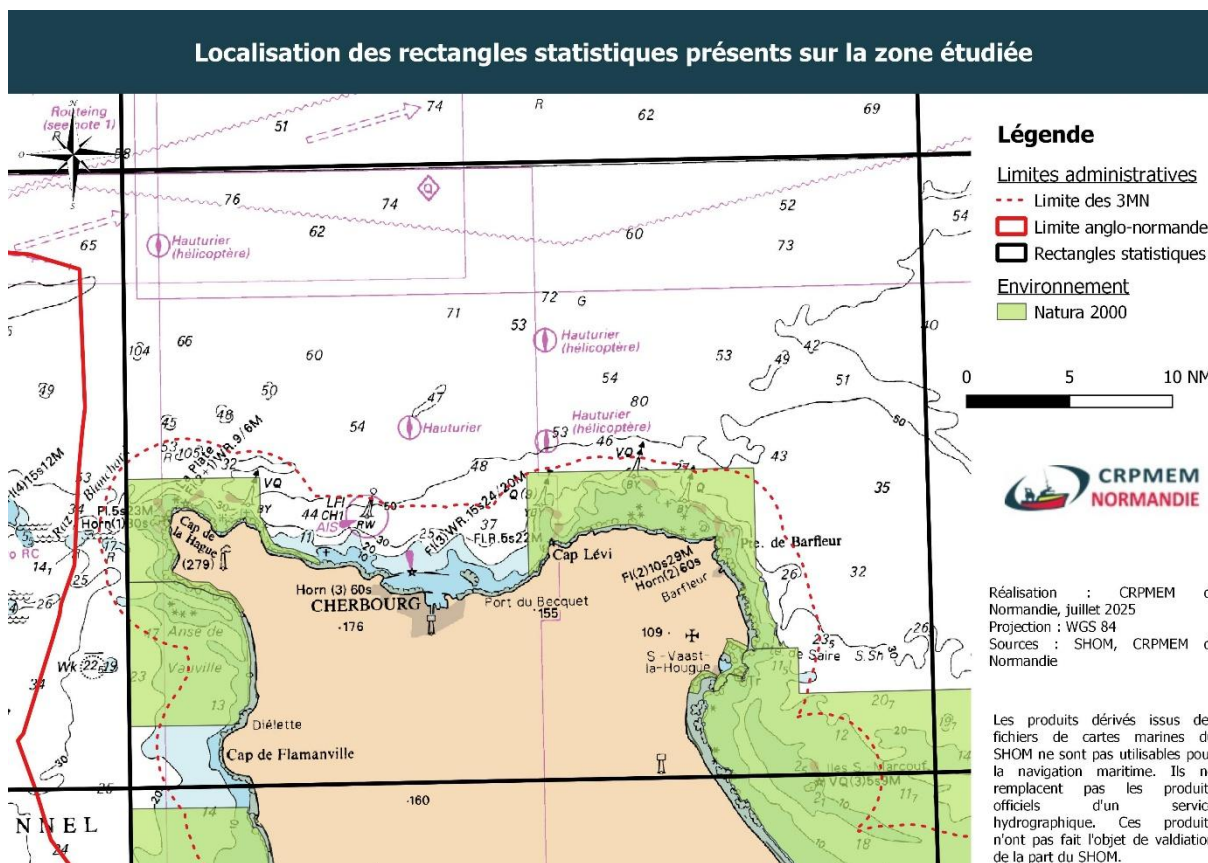
#### *Le Système d'Information Halieutique (SIH) de l'IFREMER<sup>2</sup>*

Le SIH constitue un réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. L'objectif du SIH est de contribuer à une pêche durable en permettant aux activités de pêche d'assurer l'approvisionnement alimentaire en produits sains tout en répondant aux enjeux liés à l'état de la ressource, à la hausse des prix de l'énergie, à la rentabilité des entreprises et à la protection des habitats marins.

Le SIH s'articule autour de trois grandes étapes : l'acquisition, la bancarisation et la diffusion de données. L'acquisition des données se fait grâce à un partenariat très étroit avec la Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA). Cela permet à l'IFREMER de s'appuyer sur différentes sources de données telles que les statistiques de pêche et l'activité des navires, les enquêtes économiques ou encore l'échantillonnage des captures commerciales. A partir de ces données, des indicateurs sur les flottilles de pêche sont élaborés et restitués sous forme de synthèses. Pour les besoins de mise en œuvre des politiques environnementales, des fiches sont produites à l'échelle de zones précises (par exemple les sites Natura 2000 en mer). Elles présentent la zone, décrivent la flotte de pêche française active dans la zone et son activité. La distinction est faite entre les navires géolocalisés, c'est-à-dire ceux équipés d'une balise GPS pour lesquels on dispose de données spatiales plus fines, et les navires non géolocalisés. Pour les navires non géolocalisés (majoritaires sur ce site), la fiche fournit des informations à l'échelle des rectangles statistiques ou sous-rectangles statistiques CIEM adéquats à partir des calendriers d'activités pour lesquels les pêcheurs sont enquêtés (*Figure 2*). Les données SIH 2023 ont été utilisées pour présenter la pêche au niveau régional.

---

<sup>2</sup> [www.sih.ifremer.fr](http://www.sih.ifremer.fr)



**Figure 2 : Localisation des rectangles statistiques présents sur la zone étudiée**

### *EVALUATION des activités de Pêche au regard des Nouvelles Activités : VALPENA<sup>3</sup>*

Il s'agit d'un système d'acquisition, de traitement et de représentation de données spatio-temporelles sur les activités de pêche professionnelle né d'une collaboration entre le COREPEM (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins) des Pays de la Loire, le laboratoire LETG-Géolittomer (Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique) de l'université de Nantes et le SMIDAP (Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire) en 2010. Il a pour origine une volonté commune des comités des pêches de produire une information géographique normalisée, dans l'objectif de collecter des données à résolution spatio-temporelle fine. Ces données sont exploitées de façon statistique et cartographique pour répondre aux enjeux liés aux divers projets en mer (nouvelles activités, mise en place d'aires marines protégées, etc.). Au cours des années, avec l'adhésion de nouveaux comités des pêches, le programme VALPENA a pris de l'ampleur et est devenu une plateforme collaborative et technique (les flottilles des 7 Comités des pêches qui font l'objet d'un suivi par les observatoires regroupent plus de 3 950 navires, soit environ 90%

<sup>3</sup> <https://valpena.univ-nantes.fr/>

de la flottille métropolitaine et plus de 90% de la valeur débarquée en halles à marée). En 2014, un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) a été créé.

Les données sont basées sur des enquêtes volontaires, individuelles, directes et confidentielles auprès des patrons-armateurs. L'enquête consiste pour le pêcheur à renseigner son activité par mois et par métier (couples engins-espèces ciblées) en sélectionnant des mailles d'environ 3x3 milles nautiques, subdivisions des rectangles CIEM.

Le CRPME de Normandie est entré dans le programme VALPENA en 2014 et a pu commencer les enquêtes pour l'activité 2013. Les taux d'enquêtes pour chaque année d'activité enquêtée sont indiqués dans le *Tableau 1*.

**Tableau 1 : Taux d'enquête VALPENA pour les navires normands et bretons entre 2013 et 2023**

<b>Année d'activité</b>	<b>Taux d'enquête ex-Basse-Normandie</b>	<b>Taux d'enquête ex-Haute-Normandie</b>
<b>2013</b>	38 %	98 %
<b>2014</b>	82 %	88 %
<b>2015</b>	25 % (échantillonnage)	82 %
<b>2016</b>	Échantillonnage de la flotte (Seine-Maritime : 41 % - ex-Basse-Normandie : 25 %)	
<b>Année d'activité</b>	<b>Taux d'enquête Normandie</b>	
<b>2017</b>	Exhaustivité : environ 78 %	
<b>2018</b>	Plan d'échantillonnage	
<b>2019</b>	Pas d'enquêtes (COVID)	
<b>2020</b>	Exhaustivité : 80%	
<b>2021</b>	Plan d'échantillonnage	
<b>2022</b>	Plan d'échantillonnage	
<b>2023</b>	Exhaustivité : 78 %	

Avec 78 % d'enquêtes pour l'année 2023 en Normandie (90% en prenant en compte les refus), on peut considérer ces données comme représentatives bien qu'elles sous-estiment légèrement l'activité de pêche réelle. Cette année de référence a été utilisée

pour cette étude. Les indicateurs utilisés pour la réalisation de ce rapport sont présentés dans le *Tableau 2*.

**Tableau 2 : Indicateurs VALPENA utilisés**

Indicateur		Description (unité)
ID	Densité	Nb. de navires sur une maille (navires)
IF	Fréquence	Nb. de mois durant lesquels la maille est travaillée (sur l'année de référence)
II	Intensité	Nb. de mois cumulés durant lesquels la maille est travaillée (navires*mois)

## La pêche professionnelle

### La pêche professionnelle en Normandie<sup>4</sup>

La flotte normande est composée de 583 navires en 2023, ce qui représente environ 14% de la flotte nationale ; elle comporte 1467 marins-pêcheurs. Les navires se répartissent au sein des quartiers maritimes de Cherbourg, Caen, Le Havre, Fécamp et Dieppe (SIH, 2023)<sup>5</sup>. La pêche normande est diversifiée, présentant à la fois des navires pratiquant la pêche côtière (60%), mixte (37%) et hauturière (3%). Il s'agit alors de navires présentant des stratégies de pêche variées (Figure 3). Cette filière génère à la fois des emplois directs à bord des navires et des emplois indirects à terre, au sein des filières d'entretien du matériel, de commercialisation, de transformation et de valorisation des produits de la mer. Ainsi, on estime qu'un emploi en mer génère 3 emplois à terre direct<sup>6</sup>. C'est pourquoi la pêche normande est une activité économique essentielle, au caractère structurant pour la région.

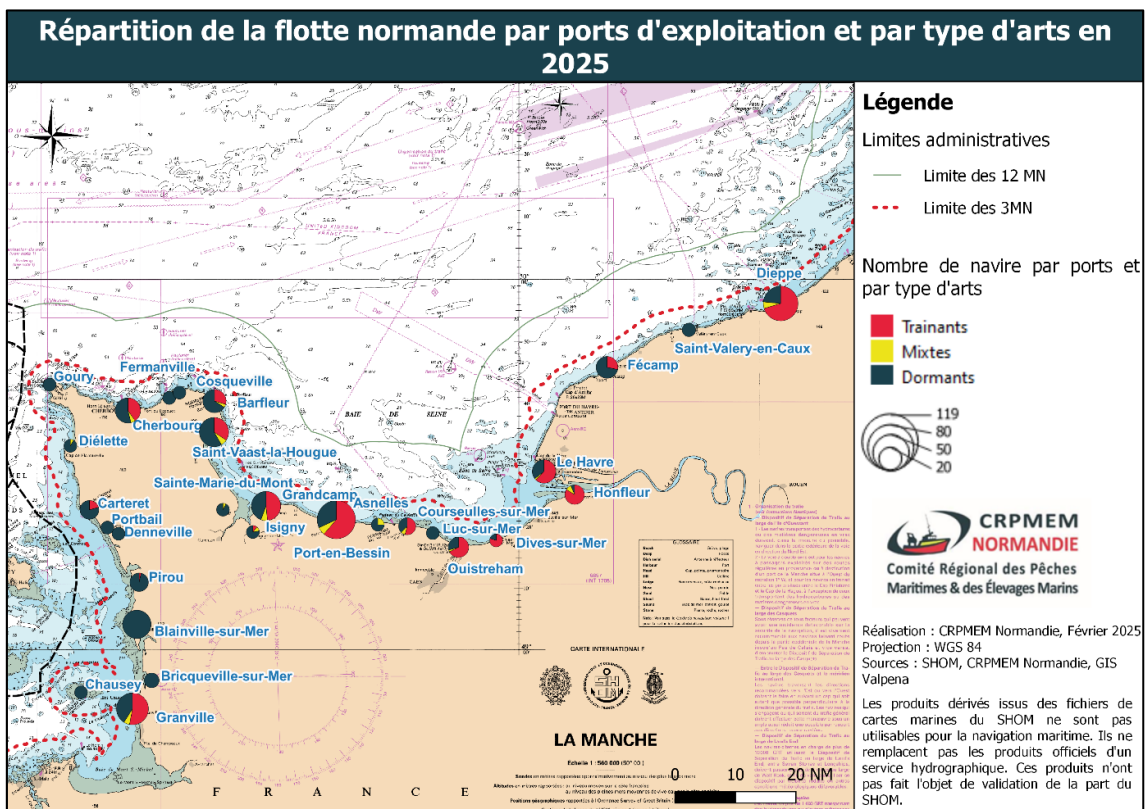


Figure 3 : Carte montrant la répartition de la flotte normande par ports d'exploitation et par type d'arts en 2025

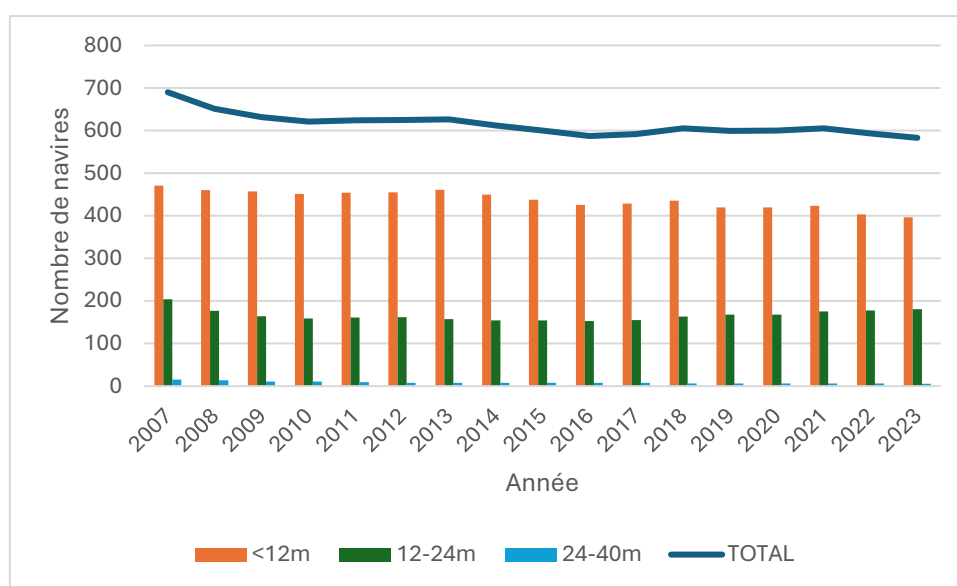
<sup>4</sup> <https://www.comite-peches-normandie.fr>

<sup>5</sup> <https://sih.ifremer.fr>

<sup>6</sup> <https://www.seine-maritime-attractivite.com/sites/default/files/upload/actualites-documents/etudes-documents/La-filiere-des-produits-de-la-mer.pdf?utm>

La flotte normande a beaucoup évolué. Les régions Haute et Basse-Normandie ont fusionné en 2016, entraînant la fusion des Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) en 2017.

Depuis cette date, la flotte normande est la deuxième flotte française, derrière la Bretagne. La *Figure 4* décrit l'évolution du nombre de navires en fonction de leur taille sur les 15 dernières années (SIH, 2007 à 2023)<sup>7</sup>. Sur ces 15 dernières années une baisse des effectifs peut être constatée avec une diminution de 16% des navires de moins de 12 m, de 11% pour les 12-24m et de 60% pour les >24-40m. La flotte totale, quant à elle, a diminué de 15% depuis 2007.



**Figure 4 : Évolution du nombre de navire selon leur taille de 2007 à 2023**

Cette diminution d'activité s'explique en partie par une rentabilité devenue difficile à atteindre pour certains métiers, en particulier la pêche au casier à bulot<sup>8</sup>. Le vieillissement de la flotte et des armateurs, combiné à des difficultés de transmission et de recrutement, fragilise le renouvellement du secteur. Parallèlement, les politiques publiques de réduction de l'effort de pêche, les restrictions d'accès à la ressource (quotas, fermetures de zones, conflits d'usages), ainsi que les incertitudes économiques et administratives (Brexit, inflation, complexité réglementaire) renforcent le désengagement de nombreux professionnels. Parallèlement, les charges fixes et variables, telles que le carburant, l'entretien ou encore la main-d'œuvre, ne cessent d'augmenter<sup>9</sup>.

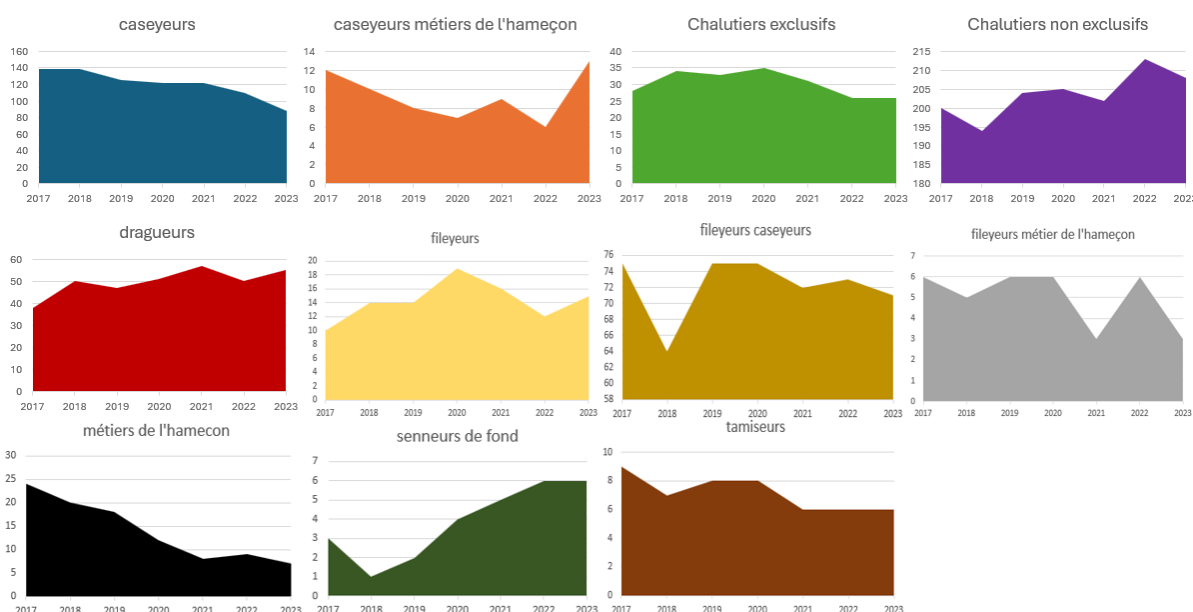
<sup>7</sup> <https://sih.ifremer.fr/>

<sup>8</sup> <https://www.smel.fr/wp-content/uploads/2018/02/BESTCLIM-2015-2016.pdf>

<sup>9</sup> <https://doi.org/10.3390/su151813660>

## Métiers pratiqués

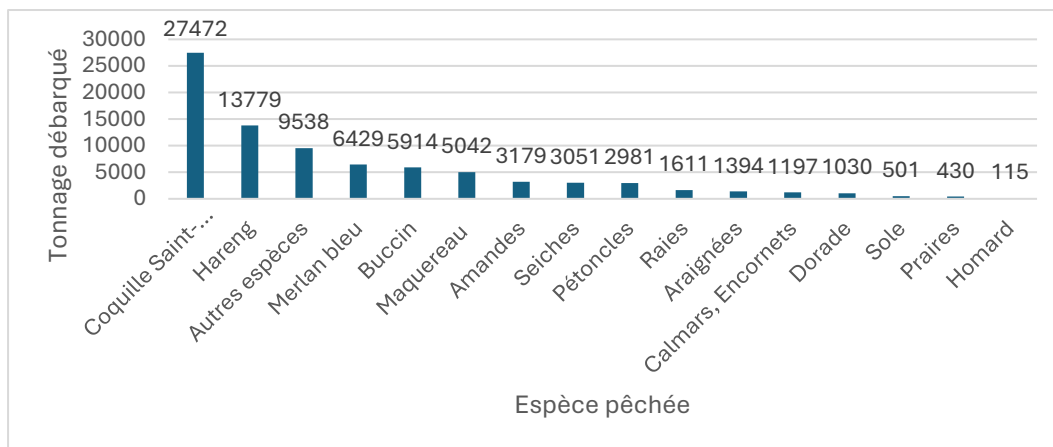
**Les principaux métiers normands sont le casier, la drague et le chalut (exclusif et non exclusif).** Sur les cinq dernières années, la tendance pour le chalut (non exclusif) et la drague semble en légère croissance (*Figure 5*). On constate une nette augmentation des caseyeurs/métiers de l'hameçon, ce qui signifie une plus grande polyvalence des pêcheurs qui se diversifient de plus en plus. Les fileyeurs exclusifs connaissent un déclin après avoir atteint un pic en 2020. Ils restent cependant en augmentation sur la période 2017-2023. Ces évolutions dépendent fortement de la réglementation sur les espèces ciblées. Par ailleurs, on observe une variabilité interannuelle liée aux conditions de pêche pour une année donnée. Par exemple, on constate des fortes diminutions en 2018 et en 2021 (COVID) pour certains métiers.



**Figure 5 : Évolution des flottilles normandes entre 2017 et 2023 (SIH)**

## Espèces débarquées et tonnage

On compte 83 662 tonnes débarquées (pêche fraîche et congelée) en 2023 en Normandie. Les espèces débarquées sont essentiellement des poissons et des coquillages (*Figure 6*). Avec plus de 30 300 tonnes de coquillages pêchés dont 27 472 tonnes de coquilles Saint-Jacques débarquées, la Normandie est la première région française de pêche de coquillages.



**Figure 6 : Graphique représentant les principales espèces débarquées (en tonnes) (SIH 2023)**

### Économie de la filière

La pêche normande est une activité économique essentielle pour la région. La valeur débarquée en 2023 est estimée à plus de 189 millions d’euros (SIH 2023).

La coquille Saint-Jacques est la première espèce en termes de valeur représentant 42% (79 millions d’euros) de la production normande, suivi du bulot : 14% (27 millions d’euros) et des autres espèces : 10% (19.5 millions d’euros).

La vente des produits de la pêche s’effectue en partie dans les halles à marée, les deux plus proches des sites étudiés ici sont celles de Cherbourg et de Granville (*Tableau 3*). Cependant, les quantités vendues en criées ne sont pas représentatives des tonnages débarqués : d’autres modes de commercialisation sont utilisés (mareyeurs, grossistes, vente en direct, restaurations), favorisant alors les circuits courts.

**Tableau 3 : Ventes annuelles déclarées en halles à marées - Années 2023 (France Agrimer)<sup>10</sup>**

Halles à marée	Quantités vendues (T)	Valeur (k€)
Port-en-Bessin	9025	25371
Granville	2919	19463
Cherbourg	4345	14883
Dieppe	2644	16245
Fécamp	1217	10373
Grandcamp	5208	4262

<sup>10</sup> <https://www.franceagrimer.fr/>

### Métiers de pêche et engins utilisés

La Normandie est caractérisée par une majorité de navires côtiers de moins de 12 m présentant une grande diversité de métiers et une polyvalence importante des navires. Le nombre moyen de métiers pratiqués par navire s'élève à 3,5 en 2023 (SIH 2023).

Les métiers les plus pratiqués sont la drague à coquille Saint-Jacques pratiquée par plus de 180 navires (288 licences au total en 2024), le chalut de fond à poissons pratiqué par 132 navires ; les casiers à bulots et à gros crustacés représentent respectivement 89 et 107 navires (*Figure 7*). Cela peut s'expliquer par la présence du plus grand gisement de coquille Saint-Jacques d'Europe en Baie de Seine avec plus de 72 614 tonnes en 2023 et 102 729 tonnes en 2024 et la présence historique de bulots, crustacés en Manche Ouest.

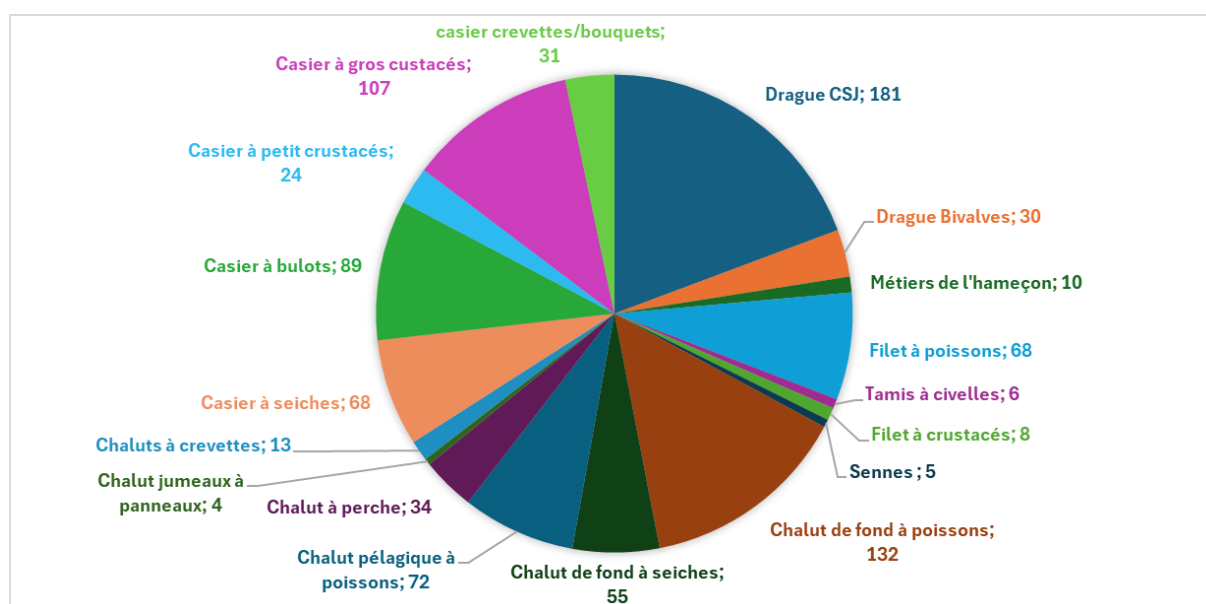


Figure 7 : Répartition des différents métiers (nb de navires pratiquant le métier) (VALPENA 2023)

## Les acteurs de la filière pêche

Un grand nombre d'acteurs interviennent dans la filière professionnelle et il n'est pas nécessaire de tous les détailler dans cette étude. Nous pouvons distinguer 4 niveaux d'intervention dans la gestion des pêches au sein des sites Natura 2000 en mer (*Tableau 4*).

**Tableau 4 : Tableau présentant les autorités administratives compétentes du secteur de la pêche maritime professionnelle**

Européen	Encadrement réglementaire	Représentation professionnelle
<b>Européen</b>	<u>L'Union Européenne</u> : elle dispose d'une compétence exclusive en matière de pêche dans l'ensemble des Zones Economiques Exclusives (ZEE) des Etats Membres puisque celles-ci ont été communautarisées en 1977	<u>Le Comité Consultatif des Eaux Occidentales Septentrionales</u> : institué pour accroître la participation des représentants de la pêche notamment dans les domaines de gestion des pêches, de la protection de l'environnement ou des consommateurs (voir site : <a href="http://www.nwwac.org">www.nwwac.org</a> )
<b>National</b>	<u>L'Etat</u> : il a la possibilité de gérer les ressources situées dans les eaux territoriales à condition de respecter la réglementation communautaire. La Direction Général des Affaires Maritimes, de la pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) : elle veille, entre autres, à l'application de la réglementation de l'exercice de la pêche et organise en liaison avec les autres directions, le contrôle et la surveillance des zones de pêches.	<u>Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)</u> : il peut prendre des décisions en vue d'assurer la protection et la conservation des ressources, décisions qui s'imposent à tous les professionnels français
<b>Régional</b>	<u>Le Préfet Maritime</u> : basé à Cherbourg pour la Manche et la mer-du-Nord, il a un pouvoir de police administrative générale et spéciale en mer et de coordination de l'Etat en mer. <u>Le Préfet de région Normandie</u> : compétent sur la façade allant du Mont-Saint-Michel à la frontière Belge, il assure la réglementation des pêches en vue de protéger les ressources des eaux intérieures et territoriales. <u>La Direction Interrégionale de la Mer (DIRM)</u> : elle est en charge de la conduite des politiques de l'Etat en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.	<u>Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie (CRPN)</u> : il a différentes missions à l'échelle régionale. Il a notamment pour but de promouvoir les intérêts généraux des professionnels, de participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins pour les espèces non réglementées à l'échelle nationale ou européenne et la cohabitation des métiers de la mer dans les eaux territoriales. De plus, il a également pour mission de représenter les professionnels dans les projets visant à la mise en place de nouveaux usages en mer (projets industriels, environnementaux, ...) <u>Les Organisations de Producteurs (OP)</u> : elles constituent l'élément de base de gestion des quotas et de l'organisation commune des marchés dont elles assurent le fonctionnement décentralisé. L'adhésion à une OP n'est pas obligatoire, les deux principales OP normandes sont l'Organisation de Producteurs de Normandie (OPN) et le FROM Nord.
<b>Départemental</b>	<u>La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)</u> et la <u>Délégation à la Mer et au Littoral (DML)</u> : elles sont en charge de la conduite des politiques de l'Etat relative à la mer et au littoral à échelle départementale	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille-et-Vilaine Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages marins des Côtes d'Armor.

## Gestion de l'activité de pêche sur les sites Natura 2000

### *Cadre général*

Au niveau européen, la pêche professionnelle est encadrée par la Politique Commune des Pêches (PCP) depuis 1983 ; pour rappel, la gestion des pêcheries dans les eaux européennes, au-delà des 12 milles nautiques, est une compétence exclusive de l'Union Européenne. La PCP est un outil conçu pour gérer les ressources halieutiques communes au sein de l'UE. Révisée en 1992 et en 2002, elle a fait l'objet d'une nouvelle réforme en 2012. Les champs d'action de la PCP sont vastes, ils vont de l'encadrement des captures (TAC, quotas, limitation de l'effort de pêche, mesures techniques, obligation de débarquement) à la commercialisation, en passant par la négociation avec les pays tiers, le financement de la recherche scientifique et de la collecte de données, le contrôle et le suivi des captures (VMS, logbook) ou bien encore le développement de l'aquaculture. Des plans à long terme de reconstitution de certains stocks ont été mis en place en 2015 (ex : la sole en Manche-Est) ; ils ont pour but de permettre d'assurer une exploitation durable du stock de soles sur la base du Rendement Maximal Durable (RMD). Les États membres disposent d'un pouvoir en matière de gestion de la pêche dans leur bande côtière tant que les mesures prises ne sont pas moins contraignantes que celles prises dans le cadre de la PCP. On va donc retrouver des mesures complémentaires comme des tailles minimales de captures pour certaines espèces ou des conditions d'accès à la bande des 6 milles nautiques.

Les comités régionaux des pêches, par délégation du comité national des pêches maritimes et des élevages marins, participent à la gestion des ressources en limitant les accès aux ressources par un régime de licences et en adoptant des mesures techniques (quantités pêchées, taille des engins, périodes, etc.).

Les organisations de producteurs (OP) jouent un rôle central dans la gestion des ressources halieutiques ainsi que dans la mise en marché des produits de la mer. Elles assurent notamment, au nom de leurs adhérents, la gestion des sous-quotas de pêche qui leur sont alloués chaque année<sup>11</sup>. Elles mettent notamment en place des Plans de Production et de Commercialisation (PPC).

Ces acteurs participent à la mise en place de la réglementation et de la gestion de la pêche professionnelle. Ces dernières sont relativement complexes, on peut y observer plusieurs niveaux :

- Européen, État (national et régional) et professionnel (régional) (*Tableau 5*).

---

<sup>11</sup> <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/Par-qui/Pecheurs-professionnels/Marin-pecheur/Organisations#:~:text=Les%20organisations%20de%20producteurs%20jouent,les%20produits%20invendus%20sous%20cri%C3%A9e>.

**Tableau 5 : Organisation de la réglementation des pêches**

Niveau d'action	Echelle	Type de réglementation
<b>Europe</b>	Politique Commune de la Pêche	TAC et quotas ; obligation de débarquement, Encadrement de l'effort de pêche ; Contrôle, suivi des captures (VMS, Logbook...) ; Mesures techniques (sélectivité, tailles minimales...) ; Droits historiques pour les navires étrangers ; Autorisation européenne de pêche (AEP)
	Plan à long terme	Plan sole en VIId
	Protection des cétacés contre la capture accidentelle	Pose de pingers pour les fileyeurs en Manche et mer Celtique (non appliqué en France)
<b>Etat</b>	National	Tailles minimales ; Autorisation Nationale de Pêche
	Régional	Accès dans les 3 milles nautiques
<b>Professionnels</b>	CNPMEM ; CRPMEM ; OP	Régime de licences et Autorisations Administratives (AA) en lien avec les AEP ; Décisions d'OP

Tous les ans, le comité d'avis du Conseil International pour l'Exploitation de la Mer (CIEM) formule des avis ou recommandations sur certaines espèces de poissons sous quota ainsi que sur des espèces dont les conditions d'exploitation inquiètent les scientifiques. Ces avis servent ainsi de base lors des négociations de fin d'année à Bruxelles pour les TACs et quotas de l'année à venir.

#### *Réglementation de la pêche professionnelle s'appliquant sur les sites*

Les autorisations nationales et européennes en matière de pêche professionnelle s'appliquent en priorité en mer par rapport à la réglementation régionale, plus spécifique à chaque métier. Le détail de ces réglementations a été présenté dans le *Tableau 6* ci-dessous.

Au niveau local, au sein d'un site Natura 2000, les activités de pêche maritime professionnelle doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration, ou de la

révision le cas échéant, des DOCOB où s'exercent ces activités. L'article L.414-4 du code de l'environnement (issu de l'article 91 de la loi n°2016-1097 dite loi biodiversité) prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation Natura 2000. Si un risque ne peut être exclu, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires complémentaires. A moyen ou long terme, si l'évolution des activités ou l'amélioration des connaissances le justifient, au moment de la révision du DOCOB notamment, cette analyse peut être complétée.

#### *Autorisations européennes et nationales (AEP, ANP)*

**Tableau 6 : Autorisation européennes et nationales de pêche**

Type d'autorisation	Engins concernés	Zone
AEP Manche-Ouest	Elle est obligatoire pour les : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaluts à perche d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm</li> <li>- Filets d'un maillage inférieur ou égal à 220 mm</li> </ul>	Manche-Ouest
ANP	<i>Les sites ne sont pas directement concernés par ce type d'autorisation</i>	

## *Accords de pêche (Brexit)*

### Évolution du régime d'accès des navires français aux eaux du baillage de Guernesey

Jusqu'au 31 janvier 2020, l'accès des navires français aux eaux du baillage de Guernesey était encadré par la Convention de Londres sur la pêche de 1964<sup>12</sup>. Ce dispositif reconnaissait des droits historiques de pêche dans la bande des 6 à 12 milles nautiques et permettait aux flottilles françaises, principalement normandes et bretonnes, d'exploiter les ressources démersales et les crustacés dans les eaux de Guernesey. Les eaux situées à l'intérieur de la bande des 6 milles nautiques demeuraient toutefois exclues de l'accès des pêcheurs français, sauf dispositions particulières ou accords spécifiques.

La gestion des activités reposait alors essentiellement sur la réglementation européenne de la politique commune des pêches (PCP), les licences françaises et les autorisations européennes de pêche (AEP). Aucune mesure de gestion spécifique propre au baillage de Guernesey n'était appliquée concernant l'exploitation des espèces ciblées.

À la suite du Brexit et de la dénonciation de la Convention de Londres par le Royaume-Uni, effective au 1er février 2020, le régime d'accès a été profondément modifié. L'accès aux eaux de Guernesey repose désormais sur un système de licences contingentées attribuées sur la base des antériorités de pêche des navires.

Dans le cadre des échanges associés au Traité de la baie de Granville, des limitations ont été définies pour les espèces démersales et certains crustacés, notamment le tourteau (*Cancer pagurus*), l'étrille (*Necora puber*), l'araignée de mer (*Maja brachydactyla*) et le crabe vert (*Carcinus maenas*). Les coquillages ne sont pas concernés, à l'exception de la pêche ciblée de la coquille Saint-Jacques dans le secteur de Sark (« box de Serk »).

Au total, 58 navires français ont été proposés par la Commission européenne, dont 40 de plus de 12 mètres et 18 de moins de 12 mètres. Après analyse des critères d'éligibilité, 43 navires normands et bretons ont obtenu un accès aux eaux de Guernesey, dont 40 navires de plus de 12 mètres et 3 de moins de 12 mètres.

Par ailleurs, les eaux du baillage accueillent plusieurs infrastructures stratégiques, notamment des câbles électriques sous-marins reliant Guernesey à Jersey, au Royaume-Uni et à la France.

---

<sup>12</sup> <https://www.gov.uk/government/publications/fisheries-convention-with-protocol-of-provisional-application-and-two-agreements-as-to-transitional-rights-london-931964-1041964>

## Réglementation par métier

### Casiers

Le métier du casier est prédominant sur le secteur de la Hague. Le *Tableau 7* présente la réglementation de ces métiers.

**Tableau 7 : Tableau de présentation de la réglementation du métier du casier**

Métier	Licence/encadrement	Espèce(s) Concernée(s)	Conditions de pêche	Périodes d'ouverture et de fermeture	Zones de pêche et zones interdites à la pêche
Casier à gros crustacés (homard, araignée, tourteau et étrille)	Licence crustacés : Arrêté 174/2019 ; Arrêté 106/2024 ; Délib B18/2021	Araignée (12cm de haut)	-Casier classique ou casier piège (interdit dans diverses zone dont la bande côtière) -200 casiers/équipage et <800/navire -<50% de casiers pièges, trappe d'échappement obligatoire	Araignée : Fermeture dans les eaux normandes 01/09 au 15/10 Tourteau, Etrille et Homard : Ouverts toute l'année Langouste rouge : Fermeture du 01/01 au 31/03	
	Cette licence a valeur d'AEP pour le tourteau et l'araignée  89 licences délivrées en MO  Arrêté 22/2023 Contingent Nord Cotentin (Omonville à Fermanville) 14 licences	Tourteau (15cm de large)  Homard (88mm de céphalothorax)  Etrille (5cm de haut)			
		Langouste rouge (110mm de céphalothorax)	-Obligation de marquage au moyen d'une bague millésimée placée, lors de la débarque, à la base de l'antenne de la langouste -Interdiction de capture des femelles grainées		
Casier à bulot Ouest Cotentin	Arrêté 133/2017 Arrêté 056/2024 Arrêté 057/2024 Arrêté 250/2023 Contingent de 65 licences pour les navires immatriculés CH et 8 licences bulot OC zone sud est des Minquiers sont attribués à des navires immatriculés SM  Engin : grille de 22mm	Bulot (min. 4,5cm)	1 homme : 240 casiers/navire 2 hommes : 480 casiers/navire 3 hommes : 720 casiers/navire Quota journalier : de 210 à 630 kg/j/navire suivant le nb d'hommes à bord (1à3)	Ouvert toute l'année sauf en janvier, 5 jours par semaine (fermé samedis, dimanches et jours fériés) Un aménagement spécifique est prévu pour les fêtes de fin d'année	Limite Nord: parallèle du Cap de la Hague Limite Sud: séparant les zones de compétences des préfectures Bretagne et de Normandie Limite Ouest : o C : 48°50' 240 N – 02°00'000 W o D : pointe de Grouin o E : Ile des Rimains o F : 48°37'000 N – 01°50'240 W Du sud au nord : limite des eaux territoriales des baillages de Jersey et Guernesey
Casier à bulot Nord Cotentin - Manche Est	Arrêté 22/2025 Arrêté 97/2022 Contingent de 40 licences			Limite de capture : 800 kg/jour Limite de casiers : 400	Toute l'année

### Métiers de l'hameçon et filet

Les métiers de l'hameçon (ligne traînante, palangre et canne) et du filet sont également pratiqués et ciblent principalement le bar. Le *Tableau 8* présente la réglementation de ces métiers.

**Tableau 8 : Tableau de présentation de la réglementation des métiers de l'hameçon et du filet ciblant le bar**

Métier	Licence/encadrement	Espèce(s) Concernée(s)		Zones de pêche
Métiers de l'hameçon et du filet Bar Nord 48°	Délibération B11/2024	Bar B92/2018 (nationale)		Zones CIEM VIIa, b, e, f, g, h Et IV b, c
			Limité au filet à 1,8 T/navire pour toute l'année 2025.	
	Nombre maximum d'hameçons = 3000/navire Contingent : 214 navires ou 20699kW			
AEP Manche Ouest pour le filet avec maillage inférieur à 220mm		Limité à la ligne à 6,8t/navire pour l'année 2025		

## Chaluts

Le *Tableau 9* présente la réglementation du métier du chalut.

**Tableau 9 : Tableau de présentation du métier du chalut**

Métier	Licence/encadrement	Conditions de pêche	Période et condition de pêche	Zone de pêche
Chalut de fond	Règlement (UE) 1241/2019		Maillage : - au moins 100 mm - au moins 80 mm (sole)	Pêche au-delà des 3 MN
Chalut à perche	Règlement (UE) 1241/2019 Arrêté 07/1977	La ralingue inférieure ne doit pas être lestée ni protégée Le filin des ralingues <18mm s'il est en acier et <25mm s'il est de tout autre matériau Une courte chaîne (maxi 15kg) peut être placée comme réflecteur à l'aplomb du transducteur du sondeur de filet	Maillage : - 16 mm - 40 mm (encornet)	Pêche au-delà des 3 MN

## Dragues

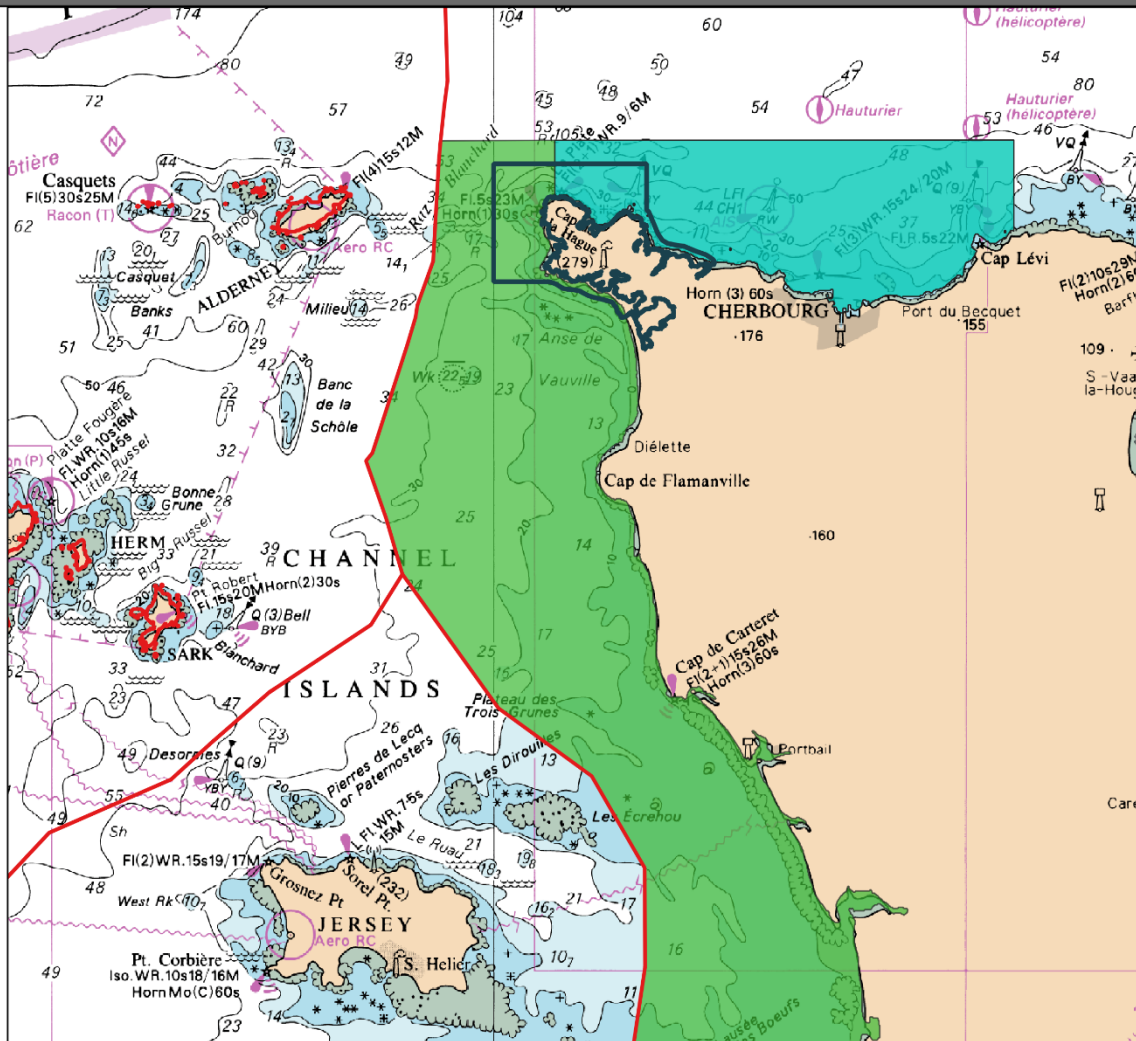
Le *Tableau 10* présente la réglementation des métiers de la drague. Les gisements coquille Saint-Jacques sont présentés sur la *Figure 8*.

**Tableau 10 : Tableau de présentation des métiers à la drague**

Métier	Licence/encadrement	Conditions de pêche	Période de pêche	Zone de pêche
Dragues	Règlement (UE) 1241/2019	Lorsque des dragues sont détenues à bord, obligation d'avoir au moins 95% du poids vifs en mollusques bivalves, gastéropodes et éponges.		
Dragues	Arrêté du 21 août 2020	AEP CSJ : anneaux dragues : 97mm diverses mesures techniques engins débarquement des coquilles entières		
Drague à CSJ - Ouest-Cotentin Côte	Arrêté du 17 septembre 2024	Taille minimale de capture : 10,5 cm		
	Arrêté 68/2023 Arrêté 045/2024 Arrêté 065/2024 Arrêté 79/2021 Contingent: 26 licences Normandie	Puissance max : <331Kw Longueur max navire : 16m Longueur pêcheuse max : 9,60m Nombre de drague maximum : 12 VMS à l'heure 1 débarquement par jour 4 débarquements par semaine	1er octobre au 14 mai inclus selon horaire	Zone côtière de la Baie du Mont Saint-Michel au cap de la Hague et limité au sud par la limite séparative des régions et limité à l'ouest par les eaux territoriales des îles anglo-normandes = Limite nord : parallèle 49°45'N jusqu'à la limite Guernesey revendiquée par la France Limite sud : limite séparative des compétences entre les préfets des régions Bretagne et Normandie telle définie par l'article R.911-3 du Code Rural et de la pêche maritime Du sud au nord : par la limite des eaux territoriales des bailliages de Jersey et de Guernesey
	Arrêté 149/2024	débarquements des coquilles sur l'Ouest Cotentin uniquement les jours de pêche autorisées pour le gisement Ouest Cotentin Côte 1 seul débarquement par jour 5 débarquements hebdomadaires maximum	Année	

	Arrêté 11 août 2008	<p>Praire : 2e lundi de septembre - 30 avril (du lundi au vendredi)</p> <p>4 marées hebdomadaires sauf décembre (week-end possible)</p> <p>temps de pêche: 10h/marée</p> <p>Amande : toute l'année (du lundi au vendredi, week-end possible en décembre)</p> <p>Engin :</p> <p>Largeur de la drague : 0,8m</p> <p>Ecartement des barrettes : 25mm</p> <p>Poids maximal de la drague (lest compris) : 550kg</p> <p>Nombre de drague maximum : 2</p>		<p>Limite nord : parallèle 49°43,220N - 01°57,160E définissant le phare du cap de la Hague jusqu'à la limite avec Guernesey revendiqué par la France</p> <p>Limite sud : limite séparative des compétences entre les préfets des régions Bretagne et Normandie telle définie par l'article R.911-3 du Code Rural et de la pêche maritime</p> <p>Du sud au nord : Par l'hyperbole D0 jusqu'à son intersection avec les eaux territoriales des bailliages de Jersey et Guernesey</p>
Drague CSJ - Nord Cotentin	Arrêté n°049/2025 Contingent 10 licences	/	1er octobre au 14 mai inclus selon horaire	<p>A l'Ouest : par le méridien de longitude 01°56'W</p> <p>Au Nord : par le parallèle 49°45'N</p> <p>A l'Est : par le méridien de longitude 01°26'W (méridien du fort Joret qui inclut la Mondrée)</p>
	Arrêté n°42/2024	<p>Pêche autorisée du lundi au vendredi de 7h à 18h (interdite le samedi et dimanche)</p> <p>Débarquement autorisé jusqu'à 20h, à Cherbourg</p> <p>Limitation de capture journalier de 900 kg par navire (soit 4 500 kg quantité maximale hebdomadaire)</p> <p>La pêche à la coquille dans la rade de Cherbourg est interdite</p> <p>Le nombre maximum de dragues autorisé est de 2 dragues classiques ou de 8 dragues anglaises</p>	/	/
		<p>Le nombre maximum de dragues autorisé est de 2 dragues classiques ou de 8 dragues anglaises</p>	/	/
		<p>La taille minimale de capture est de 11 cm</p>	/	/

# Gisements Coquille Saint-Jacques Ouest-Cotentin Côte et Nord Cotentin



Les produits dérivés maritimes issu des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits n'ont pas fait l'objet de validation de la part du SHOM.

## Légende

### Limites maritimes

Limite territoriale des îles anglo-normandes

### Site Natura 2000

Récifs et landes de La Hague

### Gisements CSJ

Ouest Cotentin Côte

Nord Cotentin

0 5 10 NM



**CRPMEM**  
**NORMANDIE**  
Comité Régional des Pêches  
Maritimes & des Élevages Marins



Réalisation : CRPMEM de Normandie, juillet 2025

Projection : WGS 84

Source : SHOM, DIRM MEMN, CRPMEM de Normandie

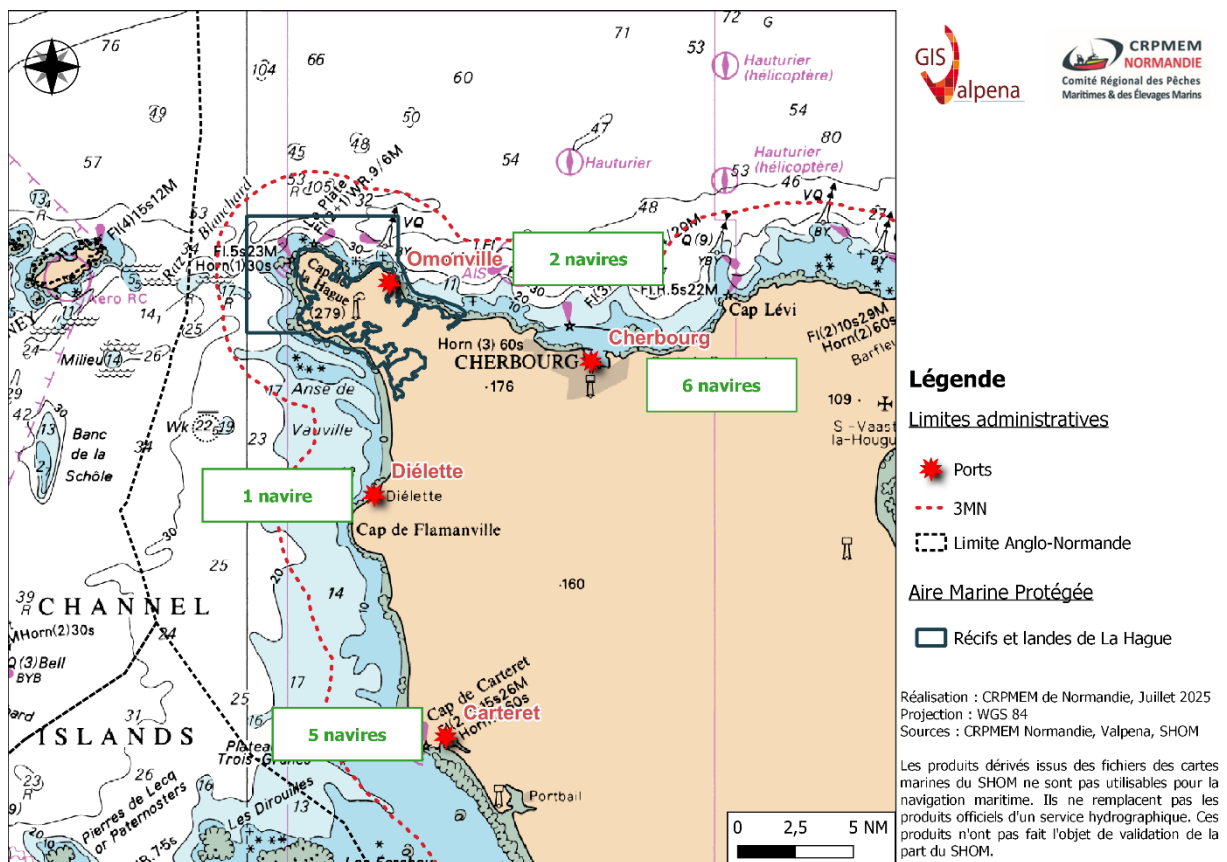
Figure 8 : Carte présentant les gisements de coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin Côte à la côte et Nord Cotentin

## Présentation générale de la pêche sur le site Natura 2000 (données pour l'année 2023, issues des enquêtes VALPENA)

Les sites Natura 2000 en mer du Nord-Ouest du Cotentin se trouvent dans une région aux caractéristiques météorologiques et hydrographiques complexes ce qui entraîne de fortes contraintes pour la pratique de la pêche.

Les activités pratiquées dans ces eaux sont essentiellement liées à de la petite pêche ou de la pêche côtière avec principalement une utilisation d'arts dormants (casiers, métiers de l'hameçon) et de trainants (dragues).

### Fréquentation de la zone



**Figure 9 : Carte représentant la répartition des navires concernés dans les différents ports**

D'après les enquêtes VALPENA 2023 (réalisées sur 78% de la flotte), 14 navires ont fréquenté le site Natura 2000 « Récifs et Landes de la Hague » (Figure 9). Ainsi, les ports les plus affectés en raison de leur situation géographique sont ceux de Carteret, Diélette, Omonville et Cherbourg.

La classe de navire fréquentant le site de la Hague sont majoritairement des 7-10m (n=7), suivi des 10-12m (n=6). Les navires de plus de 12m sont peu présents sur le site (Figure 10).

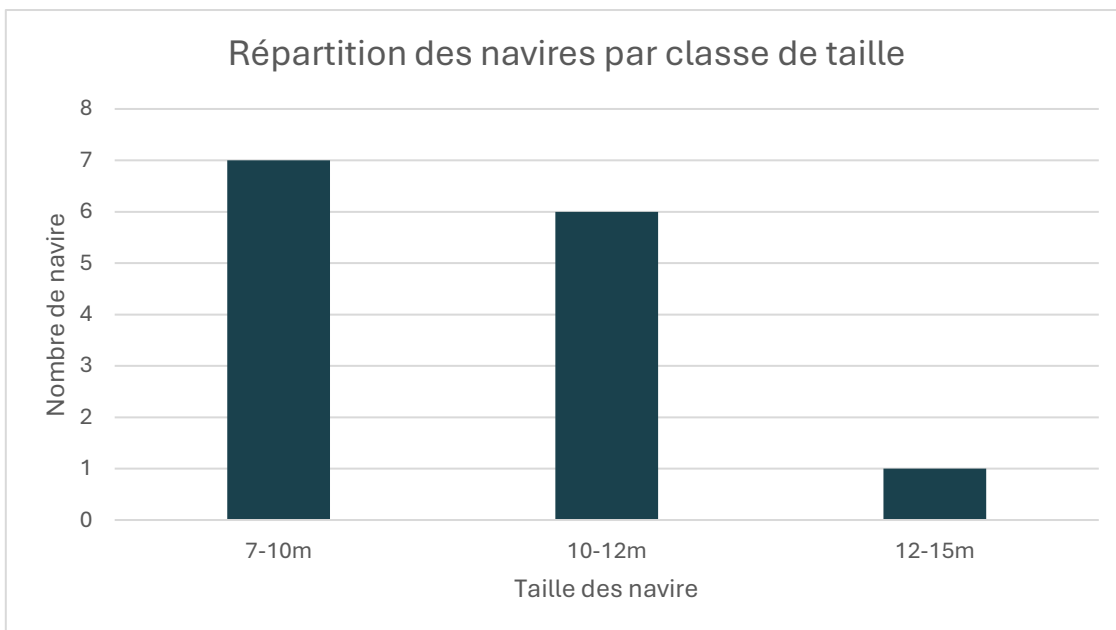


Figure 10 : Répartition des navires par classe de taille, d'après les données VALPENA 2023

### Saisonnalité et métiers pratiqués

L'activité de pêche dans la zone varie peu au cours de l'année, avec un minimum d'environ 10 navires en août et septembre, période estivale marquée par la fermeture de la pêche à la CSJ de mi-mai à octobre (Figure 11). Le maximum est observé en mai, avec environ 14 navires, lorsque l'ensemble des licences (arts dormants et traînants) sont ouvertes.

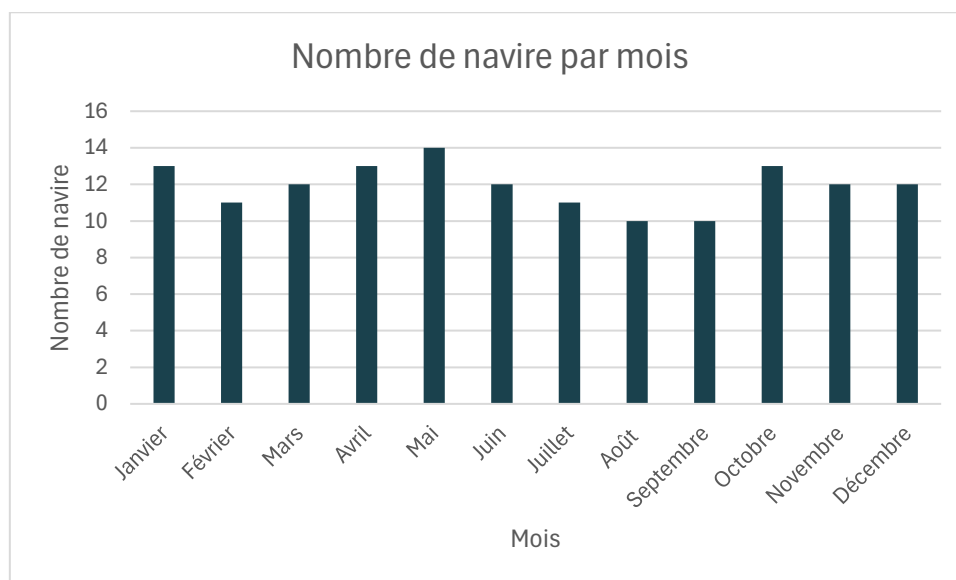


Figure 11 : Graphique représentant le nombre de navire par mois sur le site de la Hague, d'après les données VALPENA 2023

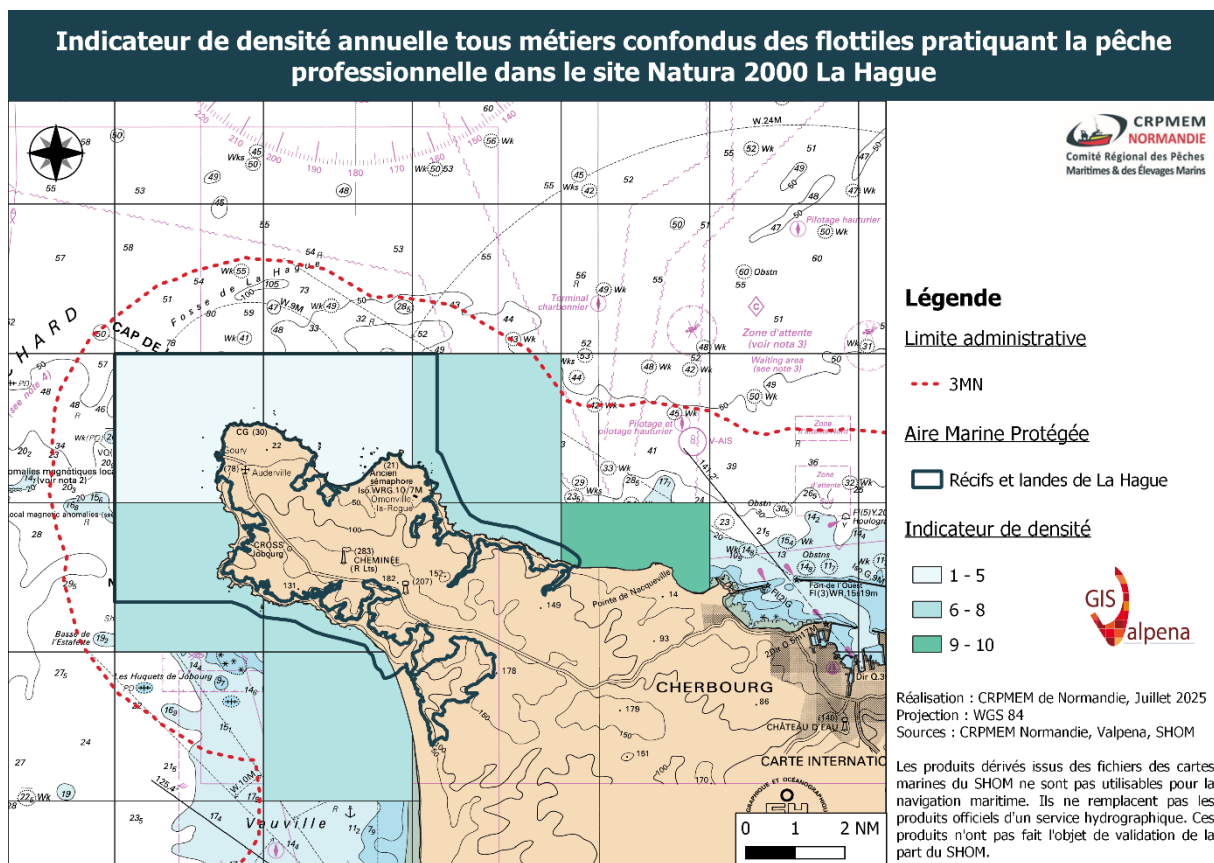
## Données VALPENA

L'ensemble des cartes présentées dans cette section repose sur les données issues des enquêtes VALPENA de l'année 2023.

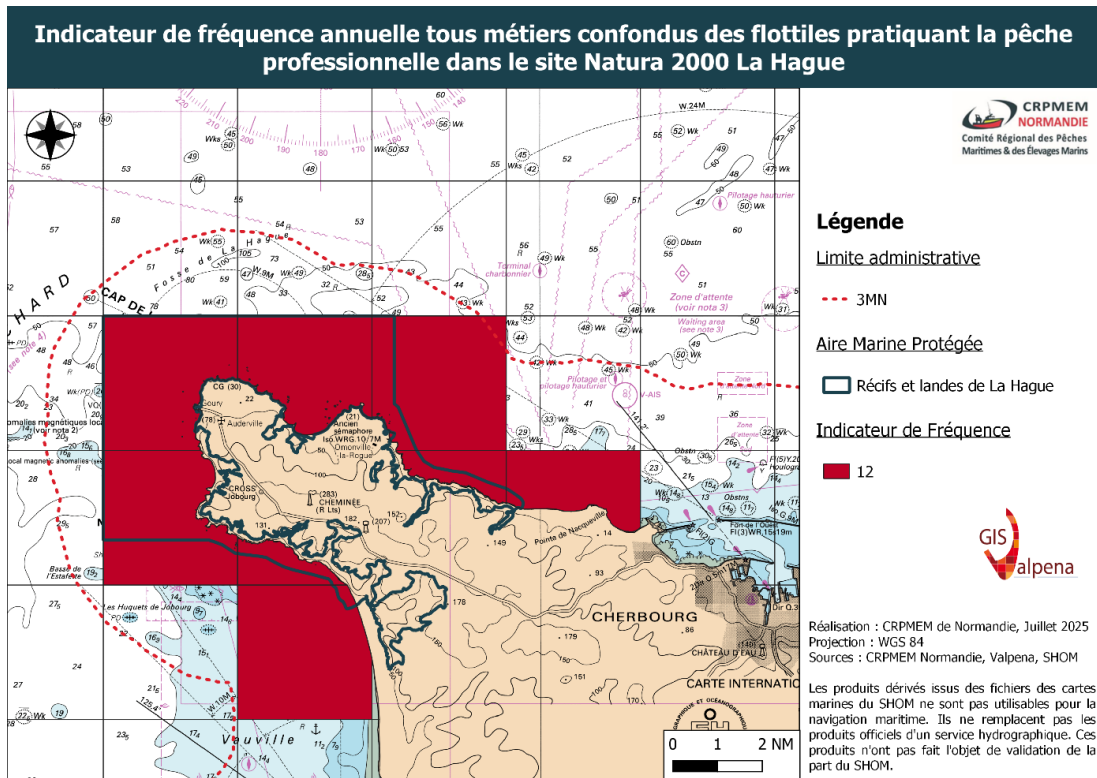
Les données VALPENA montrent des indices de fréquentation plus importants (**Figure 12**) au Nord-Est du site (9-10 navires) qu'au Nord-Ouest (1-5 navires). Au Sud, 6-8 navires sont présents sur la zone (**Figure 12**).

Toutes les mailles sont fréquentées les 12 mois de l'année (**Figure 13**).

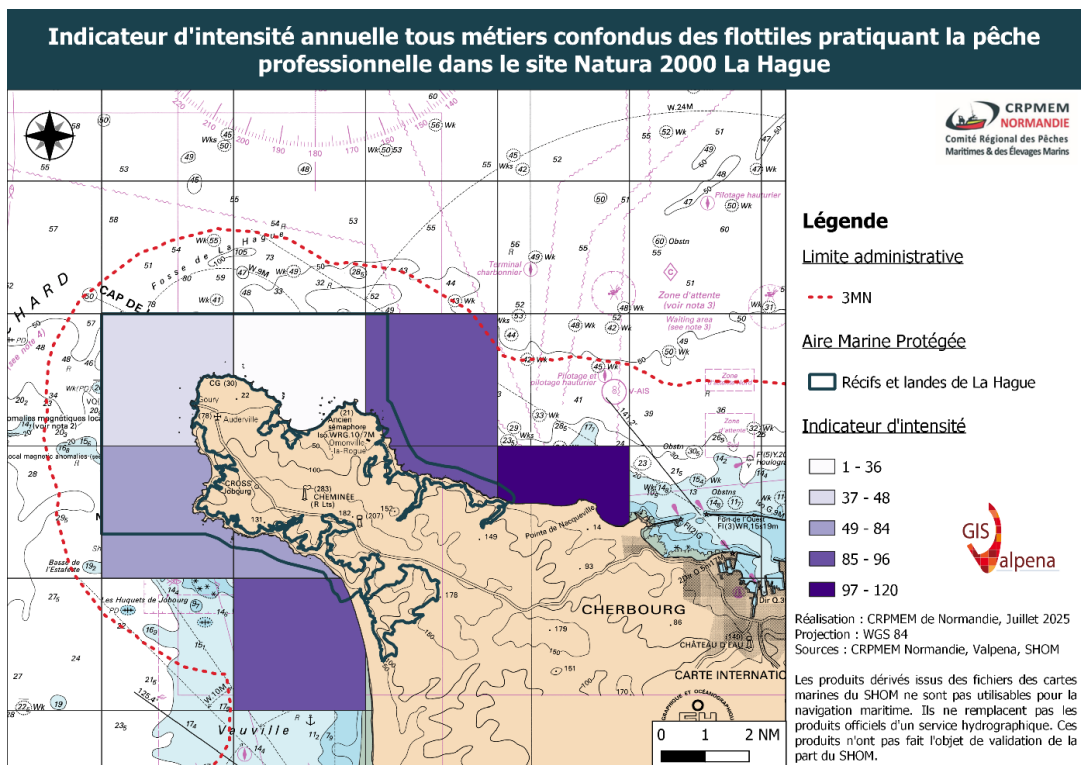
L'indicateur d'intensité présente des résultats similaires à l'indicateur de densité avec des intensités plus fortes au Nord Est et au Sud (85 à 120 mois/par navire) et des intensités plus faibles au Nord-Ouest du site allant de 1 à 48 mois/navire (**Figure 14**).



**Figure 12 : Carte VALPENA montrant l'indicateur de densité annuelle tous métiers confondus des flottilles pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des Récifs et Landes de la Hague en 2023**



**Figure 13 : Carte VALPENa montrant l'indice de fréquence annuelle tous métiers confondus des flottilles pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des Récifs et Landes de la Hague en 2023**



**Figure 14 : Carte VALPENa montrant l'indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus des flottilles pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des Récifs et Landes de la Hague en 2023**

### Historique des pratiques sur la zone

Le Tableau 11 présente le nombre de navires recensés en 2023 par type d'engin de pêche sur le site Natura 2000, selon deux sources de données : Valpena et le SIH. Les résultats montrent une prédominance des casiers à gros crustacés, avec 9 navires identifiés dans la base Valpena et 7 dans le SIH.

Les autres métiers apparaissent de manière plus marginale. Les filets ciblant les poissons démersaux et benthiques concernent moins de 5 navires dans Valpena contre 5 dans le SIH. Les casiers à céphalopodes sont également peu représentés, avec moins de 5 navires recensés dans Valpena et 4 dans le SIH.

Les métiers de l'hameçon ne concernent qu'un faible nombre d'unités (moins de 5 dans Valpena et 2 dans le SIH). Enfin, les dragues à coquille Saint-Jacques et les chaluts de fond sont très peu présents sur le site, avec moins de 5 navires identifiés dans Valpena et moins de 3 dans le SIH.

Dans l'ensemble, ces données traduisent une activité de pêche principalement orientée vers les engins fixes, notamment les casiers à crustacés, tandis que les arts traînants et les autres métiers restent faiblement représentés sur le périmètre étudié. Les résultats issus des bases Valpena et SIH apparaissent globalement cohérents, avec des tendances similaires concernant la hiérarchie et la représentation des différents métiers de pêche sur le site.

**Tableau 11 : Tableau montrant le nombre de navire par métier sur le site Natura 2000 "Récifs et Landes de la Hague" en 2023 (Valpena et SIH)**

	2023 (Valpena)	2023 (SIH)
<b>Casiers à gros crustacés</b>	9	7
<b>Filets à poissons démersaux et benthiques</b>	<5	5
<b>Casiers à céphalopodes</b>	<5	4
<b>Métiers de l'hameçon</b>	<5	2
<b>Dragues Coquille Saint-Jacques</b>	<5	<3
<b>Chaluts de fond</b>	<5	<3

## Cartographie des principaux métiers du site

### *Spatialisation des activités provenant des enquêtes VALPENA*

Une fiche a été rédigée pour les métiers suivants :

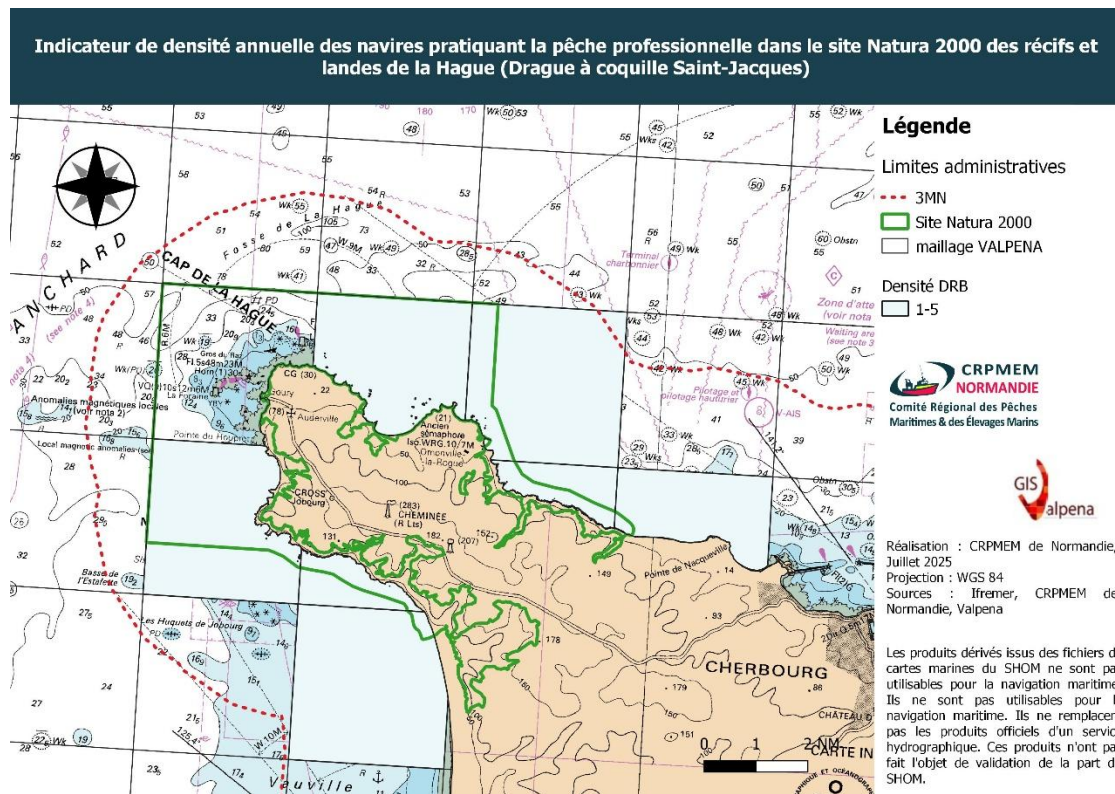
- **Arts dormants :**
  - Casiers (crustacés, bulot, seiche)
  - Filets (droit et trémail)
  - Métiers de l'hameçon (ligne, palangre)
- **Arts traînants**
  - Dragues à coquille Saint-Jacques
  - Chaluts de fond

Les fiches de pêche présentent les métiers les plus exercés du site mais n'ont pas vocation à être exhaustives. La construction de ces fiches métiers se fait de la manière suivante : nombre et caractéristiques des navires, espèces ciblées, détail de la pratique et de sa réglementation, cartographie de la pratique sur le site et périodicité sous forme de tableau.

## Drague Coquille Saint-Jacques

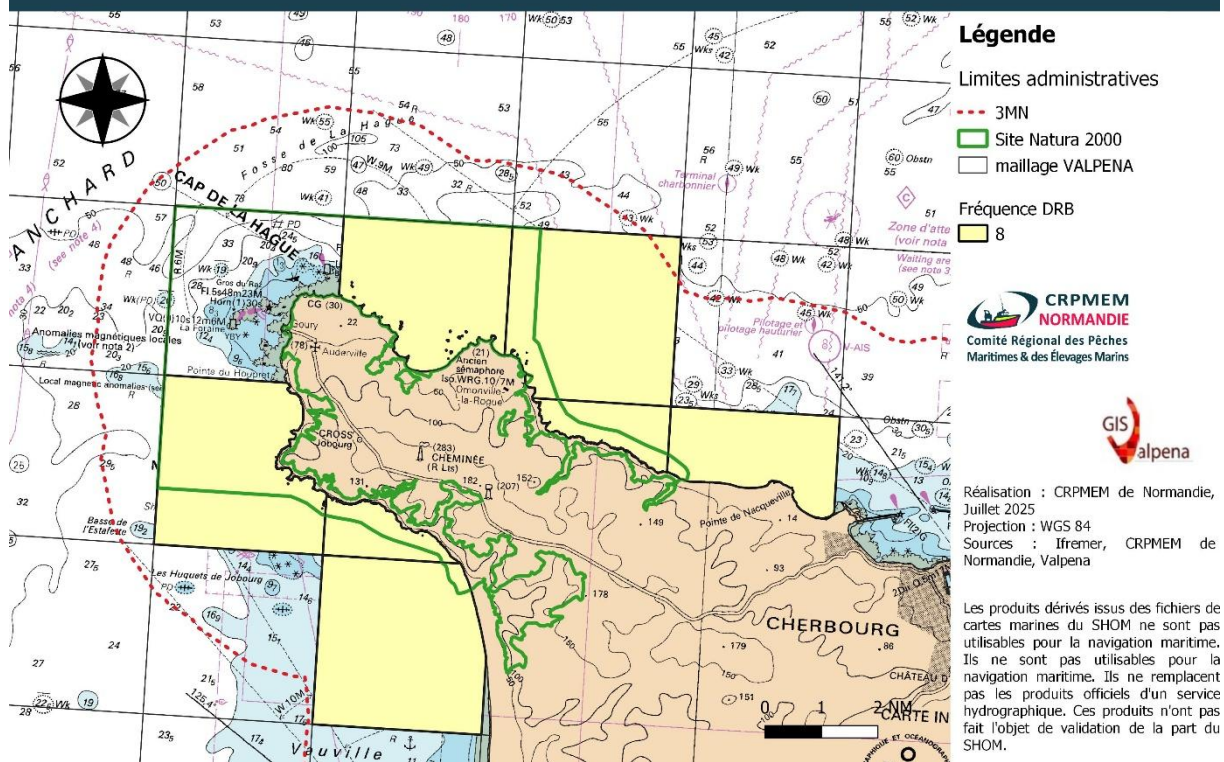
La zone Natura 2000 de la Hague est, de manière générale peu fréquentée par les dragueurs avec la présence en moyenne de 1 à 5 navires (*Figure 15*).

Le métier de la drague à coquille Saint-Jacques est pratiqué d'octobre à mai (8 mois) (*Figure 16*). L'indicateur d'intensité annuelle met en évidence un effort de pêche plus soutenu dans le secteur Est de la zone, où il atteint entre 17 et 24 mois/navires, contre seulement 1 à 16 mois/navires dans les autres secteurs. (*Figure 18*).



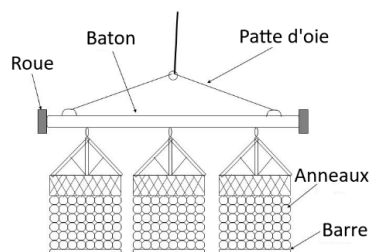
**Figure 15 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

**Indicateur de fréquence annuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague (Drague à coquille Saint-Jacques)**



**Figure 16 : Carte VALPENa montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

## Fiche Métier : Drague à coquille Saint-Jacques



Nb de navires : 1-5 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	0	0	0	0	1-5	1-5	1-5

Taille des navires :

Min	Moy	Max	≤ 12m	>12m
11,7	11,89	11,99	1-5	0

Espèces ciblées :

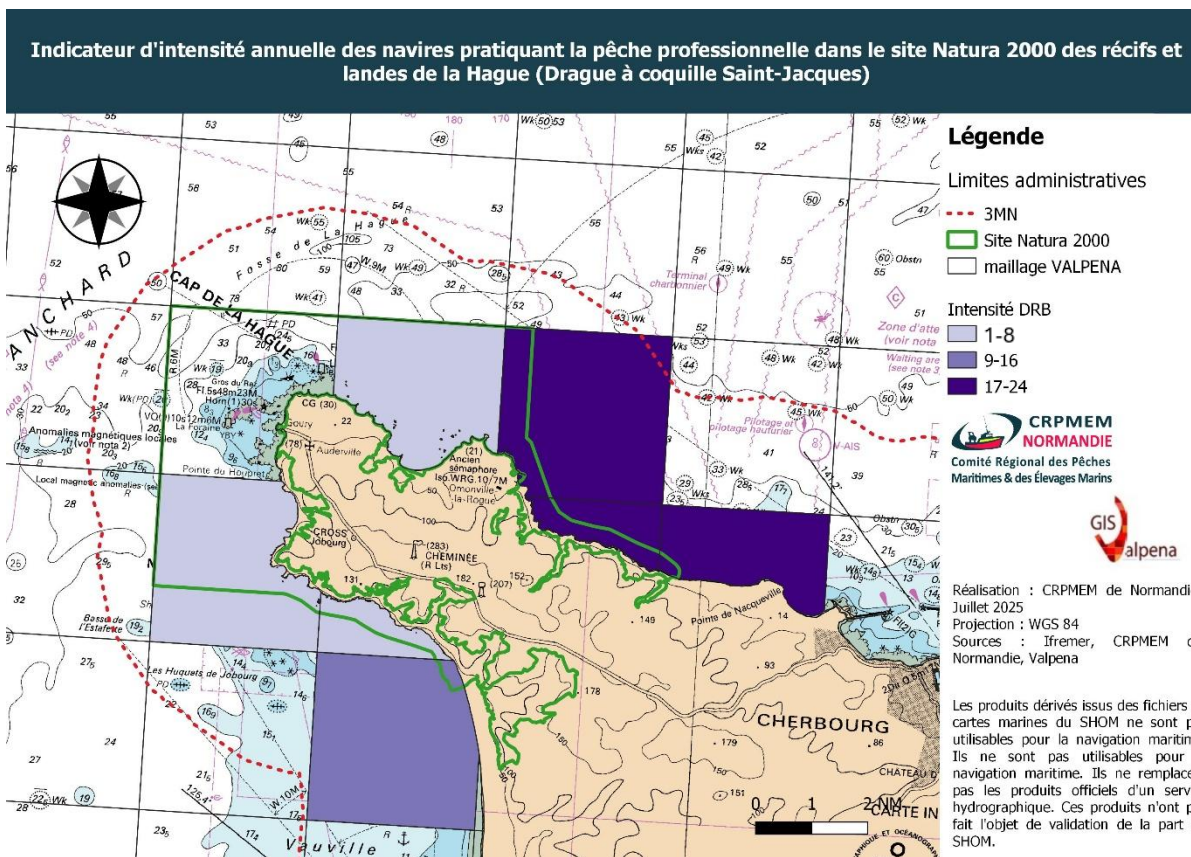
- Coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*)
  - o Gisement OC côté : ouverture d'octobre – mai
  - o Gisement Nord Cotentin : ouverture octobre - mai

Réglementation :

- Arrêté 065/2024 ; Arrêté 042/2024
- Arrêté 045/2024 ; Arrêté 68/2023 ; Arrêté 149/2024

**Caractéristiques engins :** Les navires bas-normands sont armés de dragues « anglaises » permettant d'exploiter des fonds plus rocheux

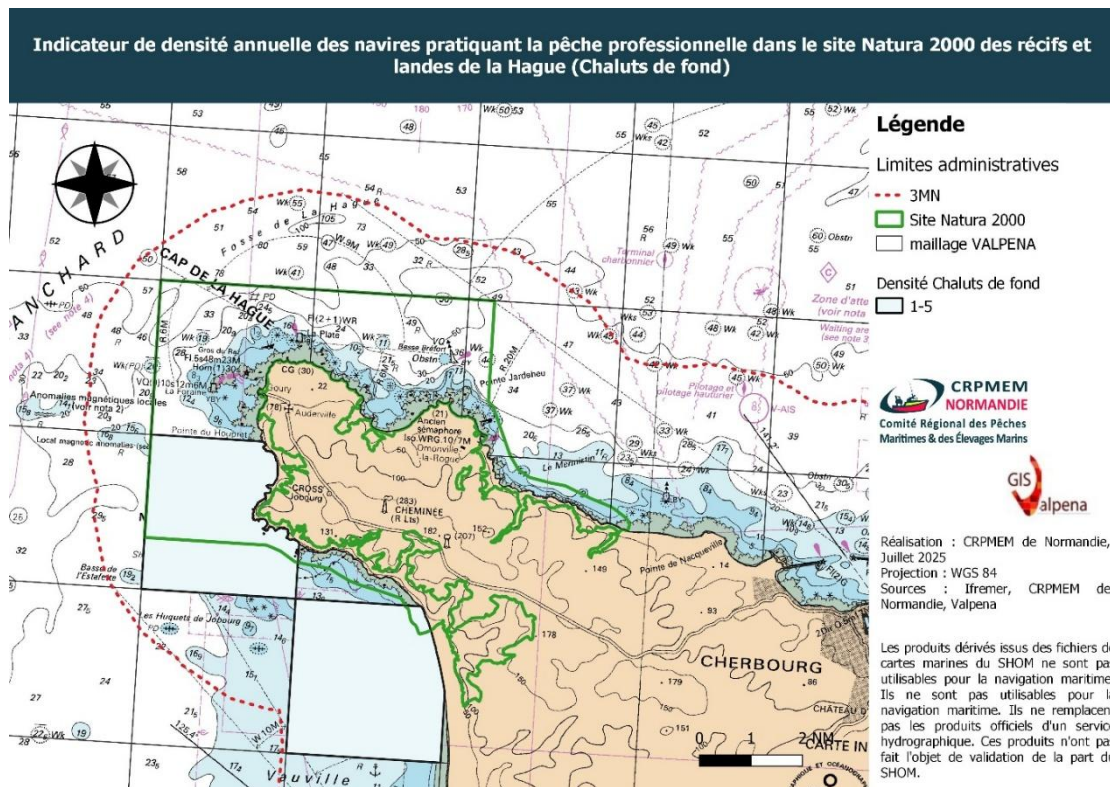
que les dragues classiques (ou dragues « bretonnes »). Chaque drague « anglaise », d'une largeur de 80 cm, est constituée d'une armature métallique sur laquelle est fixée une poche comprenant alèse de filet et anneaux métalliques. La barre inférieure, dentée, peut s'escamoter au contact d'obstacles sur le fond, d'où le nom souvent utilisé de drague à ressort. Cette barre permet, en plus du poids de la drague, de capturer les coquillages enfouis dans le sédiment. Les dragues sont montées côte à côte sur des perches, ou bâtons, que les navires traînent généralement par deux, dans la limite de 16 dragues par navire.



**Figure 17 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

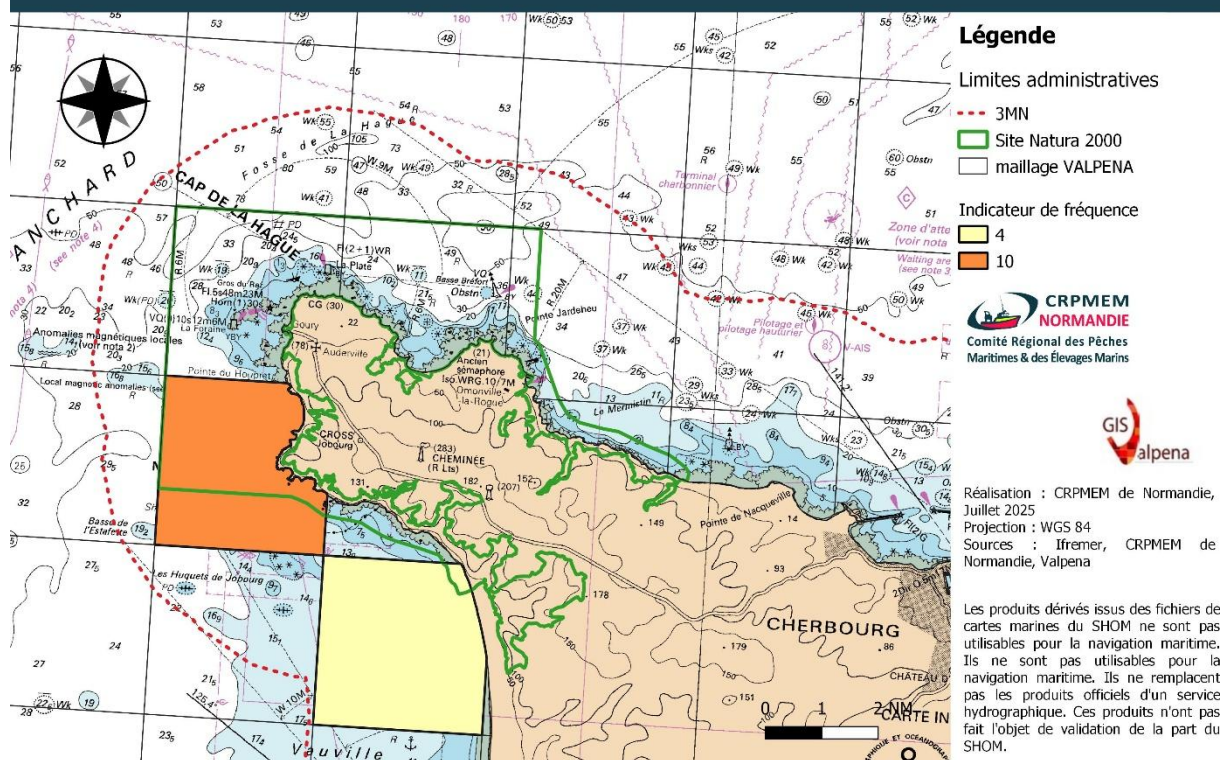
## Chalut de fond

Le chalutage de fond est peu pratiqué sur le site Natura 2000 de la Hague. L'activité est concentrée dans le secteur sud, avec une présence estimée entre 1 et 5 navires. Deux mailles sont exploitées : le secteur Sud-Ouest, fréquenté dix mois par an, et la partie Sud-Est, exploitée quatre mois par an. L'analyse de l'indicateur d'intensité met en évidence un effort de pêche globalement faible, mais localement plus soutenu au Sud-Ouest. Le secteur Nord n'est pas exploité par les chalutiers normands.



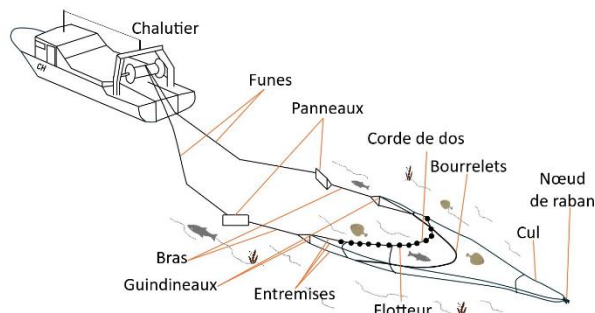
**Figure 18 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant le chalut de fond à poissons dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

**Indicateur de fréquence annuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague (Chaluts de fond)**



**Figure 19 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence mensuelle des navires pratiquant le chalut de fond dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

## Fiche métier : chalut de fond



Nb de navires : 1-5 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5

Taille des navires :

Min	Moy	Max	≤ 12m	>12m
11,7	13,35	15	1-5	1-5

Espèces ciblées : sole (*Solea solea*), divers

Règlementation : Règlement (UE) 1241/ 2019

**Caractéristiques engins :** Le chalut est fabriqué à partir de filet et forme une sorte d'entonnoir terminé par une poche (« cul du chalut »). Il possède en haut une corde de dos munie de flotteurs, et en bas un « bourrelet » lesté. L'ouverture se prolonge latéralement par les ailes qui canalisent le poisson vers la poche.

Le chalut se termine en arrière par le « cul du chalut ». L'ouverture horizontale du chalut est assurée par deux panneaux divergents (pièces en bois ou en fers rectangulaires à ovales) réunis au chalut par les « bras » et les « entremises »

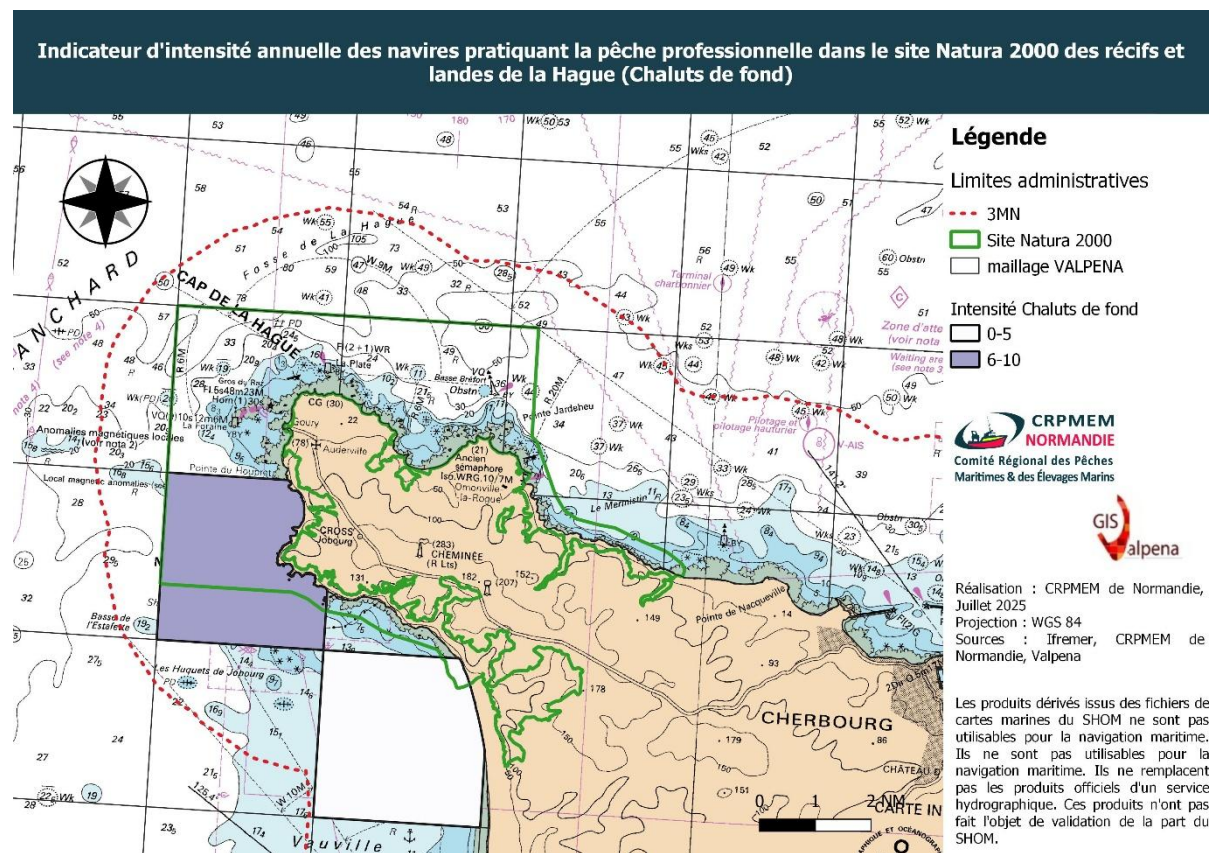
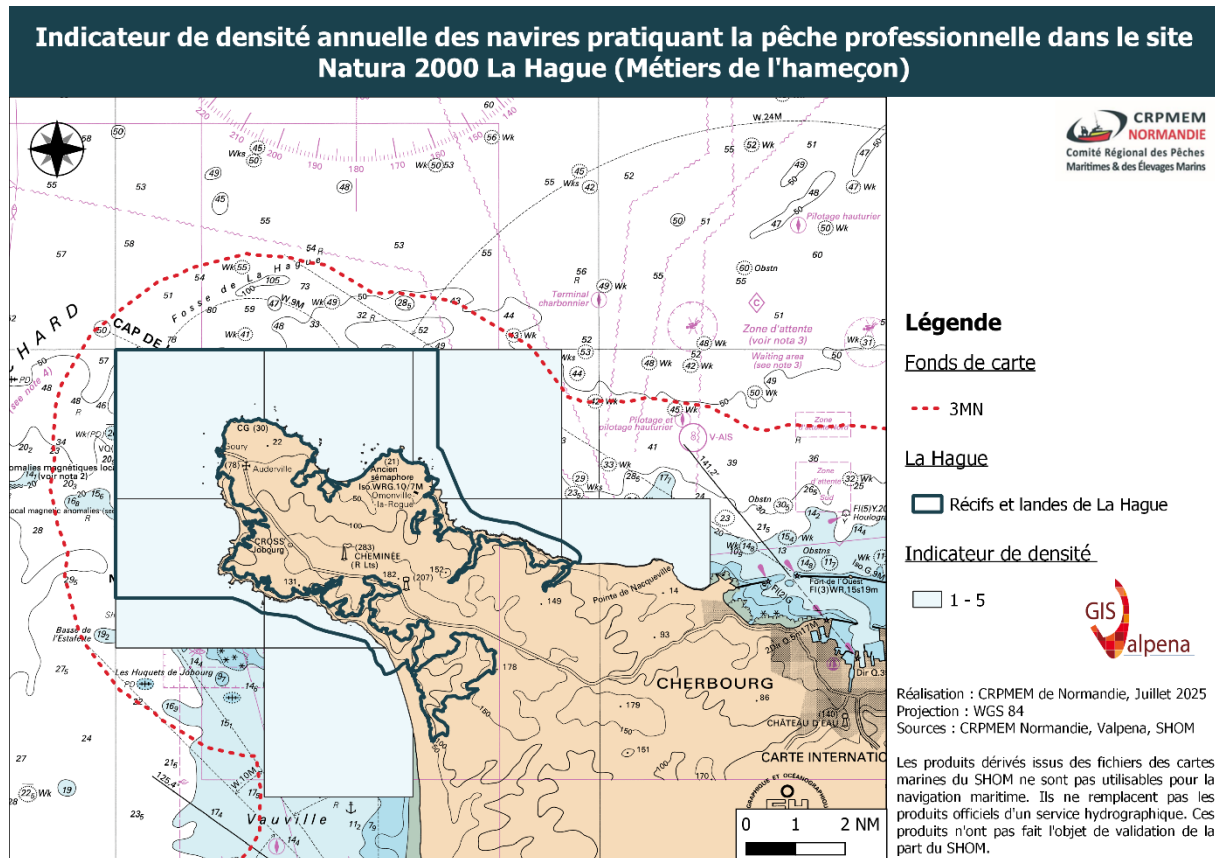


Figure 20 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le chalut de fond à poissons dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023

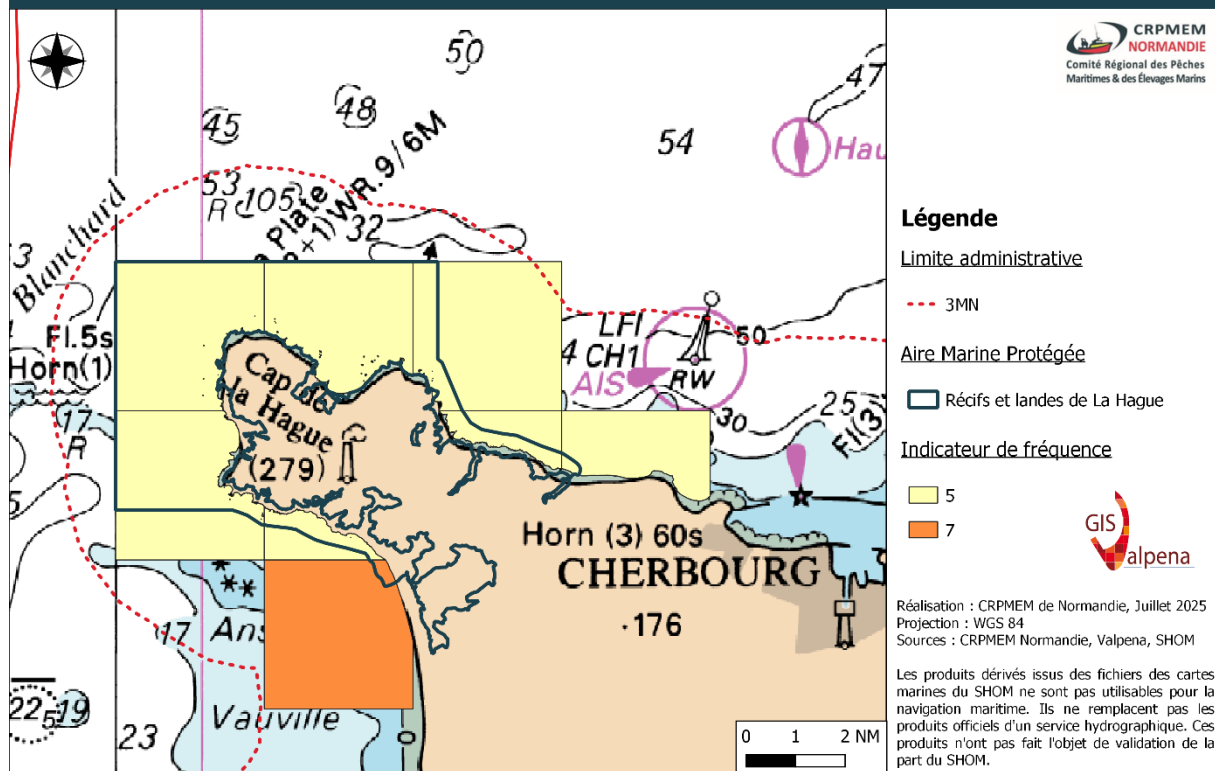
## Métiers de l'hameçon

Les métiers de l'hameçon regroupent les palangres et les différentes techniques de pêche à la ligne. L'analyse de la **Figure 21** montre une présence homogène mais faible sur l'ensemble du site, avec entre 1 et 5 navires observés. La zone est fréquentée majoritairement cinq mois par an, à l'exception de la partie Sud, exploitée sept mois par an (**Figure 22**). L'indicateur d'intensité présenté en **Figure 24** confirme la tendance mise en évidence par l'indicateur de densité, révélant un effort de pêche uniforme sur l'ensemble de la zone, compris entre 1 et 14 mois-navires.



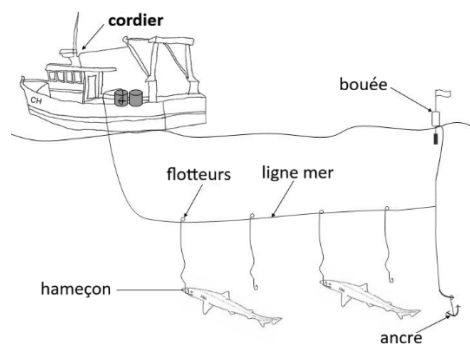
**Figure 21 : Carte VALPENa montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant les métiers de l'hameçon dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

**Indicateur de fréquence annuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 La Hague (Métiers de l'hameçon)**



**Figure 22 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant les métiers de l'hameçon dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

## Fiche métier : Métiers de l'hameçon



Nb de navires : 1-5 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-5	1-5	1-5	0	0	1-5	0	0	0	1-5	1-5	1-5

Taille des navires :

Min	Moy	Max	≤ 12m	>12m
7,7	11,89	9,21	1-5	0

Espèces ciblées : Congre (*Conger conger*) ;

Bar (*Dicentrarchus labrax*), Roussette (*Scyliorhinus stellaris*)

Réglementation : Délibération B11/2024

Caractéristiques engins :

Il existe plusieurs types de métiers de l'hameçon : la ligne de main, la ligne à la traîne, la palangre.

La ligne se compose d'un fil de pêche sur lequel sont fixés un ou plusieurs hameçons. La ligne à la traîne, comme son nom l'indique, est remorquée derrière le navire qui avance à faible vitesse.

Quant à la palangre, elle se caractérise par la présence de nombreux hameçons disposés le long de la ligne, maintenue à la profondeur souhaitée grâce à un système d'ancres et de flotteurs.

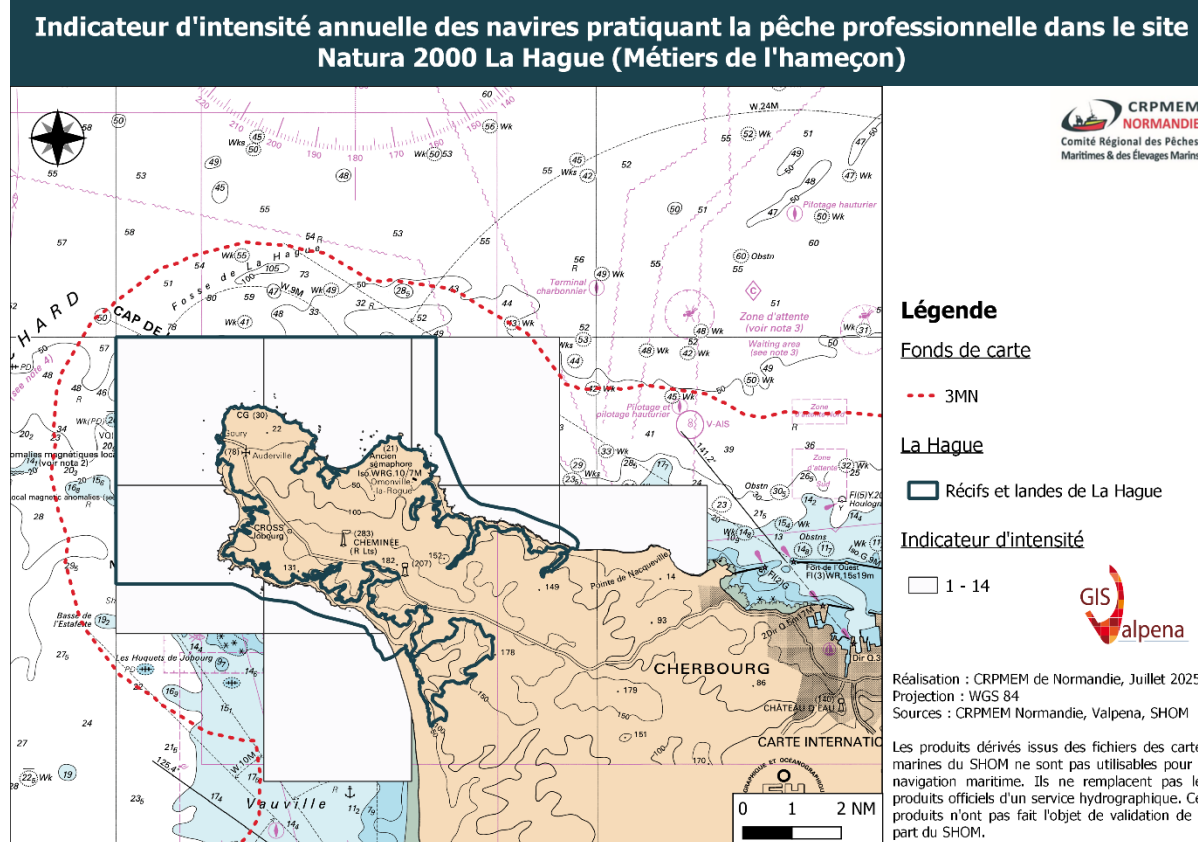
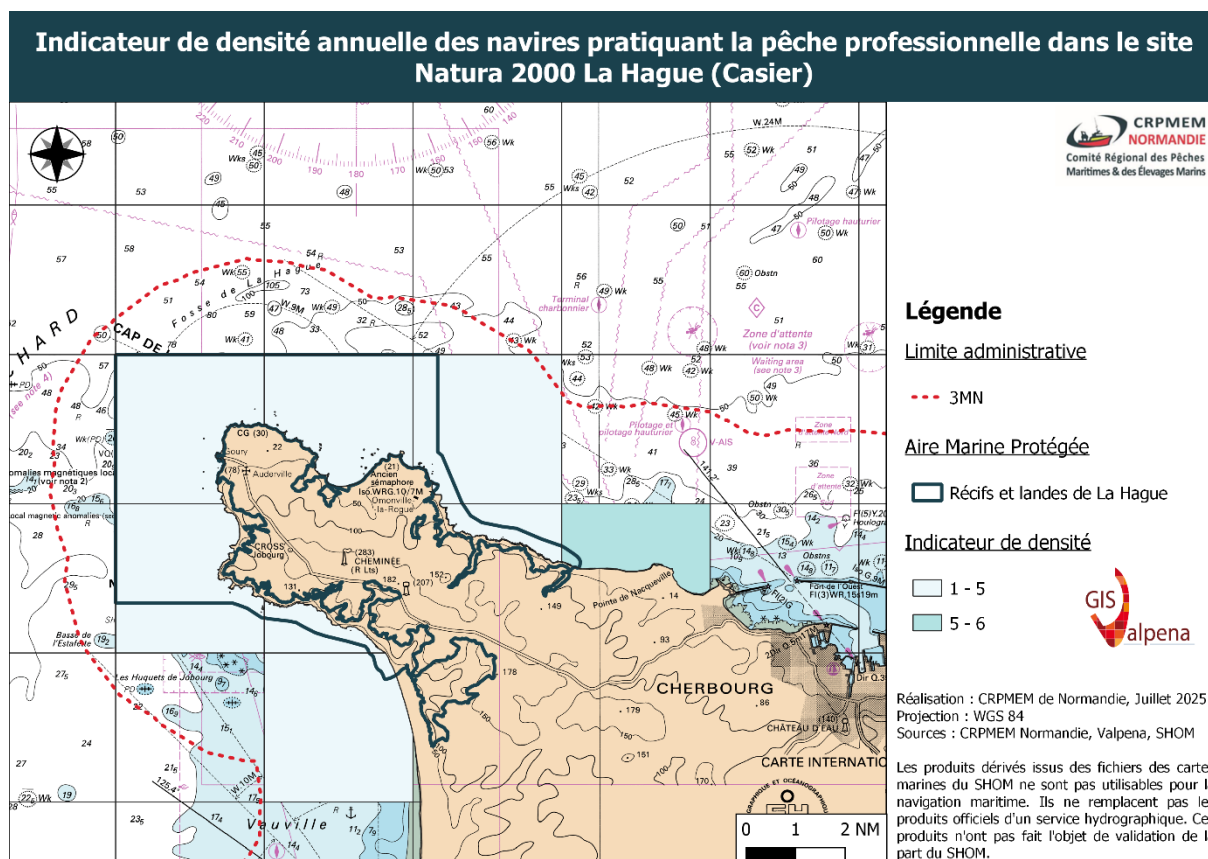


Figure 23 : Carte VALPENa montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant les métiers de l'hameçon dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023

## Casiers

L'activité de pêche au casier est pratiquée de manière homogène sur l'ensemble du site, avec une présence estimée entre 1 et 5 navires (*Figure 24*). Toutefois, le secteur Est présente une densité de navires plus élevée (5-6 navires). La fréquence d'exploitation varie de 9 à 12 mois par an, atteignant 12 mois sur le secteur Est (*Figure 25*). L'indicateur d'intensité met en évidence un effort de pêche plus marqué dans cette zone, avec des valeurs comprises entre 45 et 72 mois-navires, tandis que la partie Nord-Ouest du site Natura 2000 de la Hague présente une intensité plus faible (*Figure 27*).



**Figure 24 : Carte VALPENA montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant le casier dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

## Indicateur de fréquence annuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 La Hague (Casier)

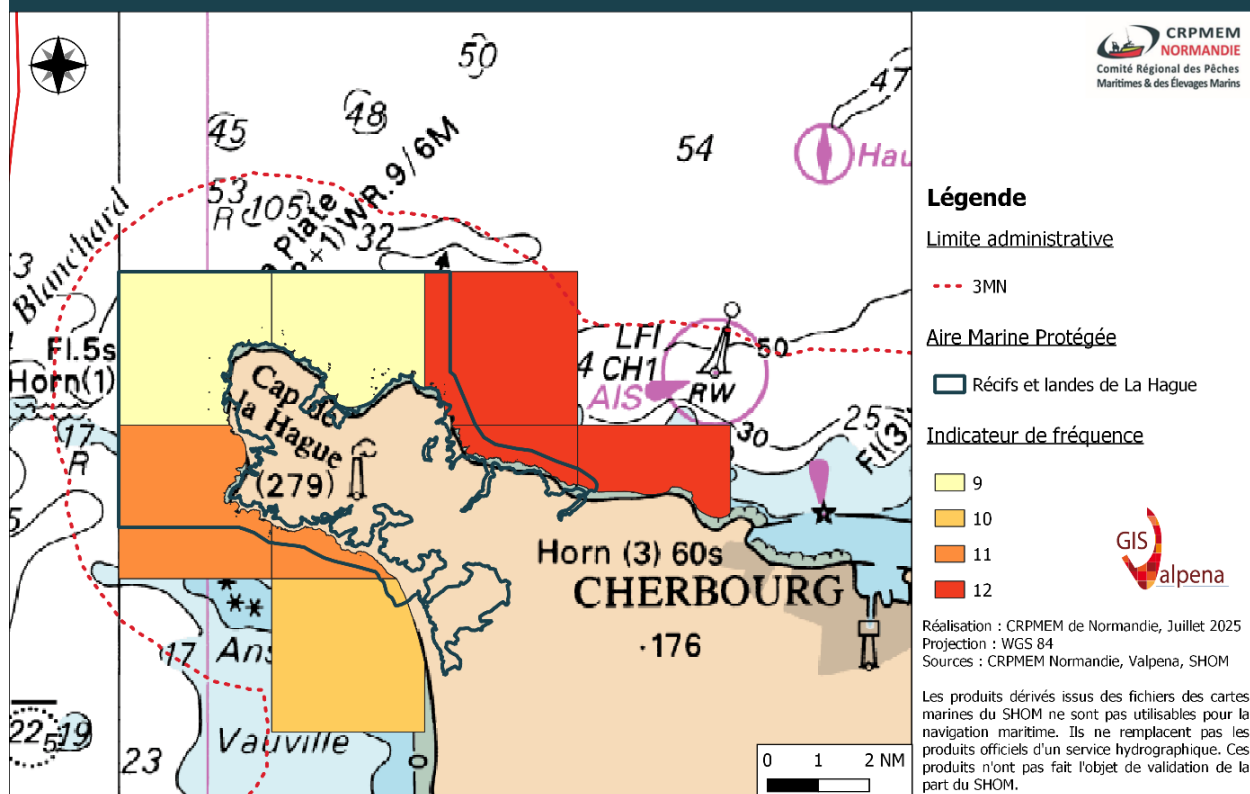
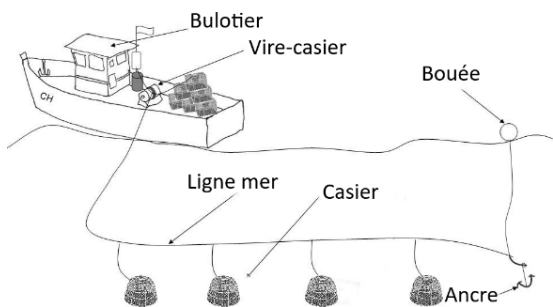


Figure 25 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant le casier dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023

## Fiche métier : Casier



Nb de navires : 9 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
5	4	5	7	9	9	8	8	8	6	5	5

Taille des navires :

Min	Moy	Max	≤ 12m	>12m
7,5	9,56	11,99	9	0

**Espèces ciblées :** Bulot (*Buccinum undatum*) : Février – décembre

CRE ; LBE ; SCR : toute l'année

CTC : toute l'année

**Réglementation :** Arrêté 106/2024 ; Arrêté 22/2025

**Caractéristiques engins :** Les casiers sont des pièges composés d'une armature rigide en plastique ou acier, recouverte d'un filet ou d'un grillage en plastique ou en métal. Disposés en filières et lestés, ils reposent sur le fond marin. Un appât placé à l'intérieur attire les proies, qui pénètrent par une ouverture en entonnoir appelée «goulotte», conçue pour limiter toute sortie. La forme des casiers varie selon l'espèce ciblée : seiches, gros crustacés, petits crustacés et bulots.

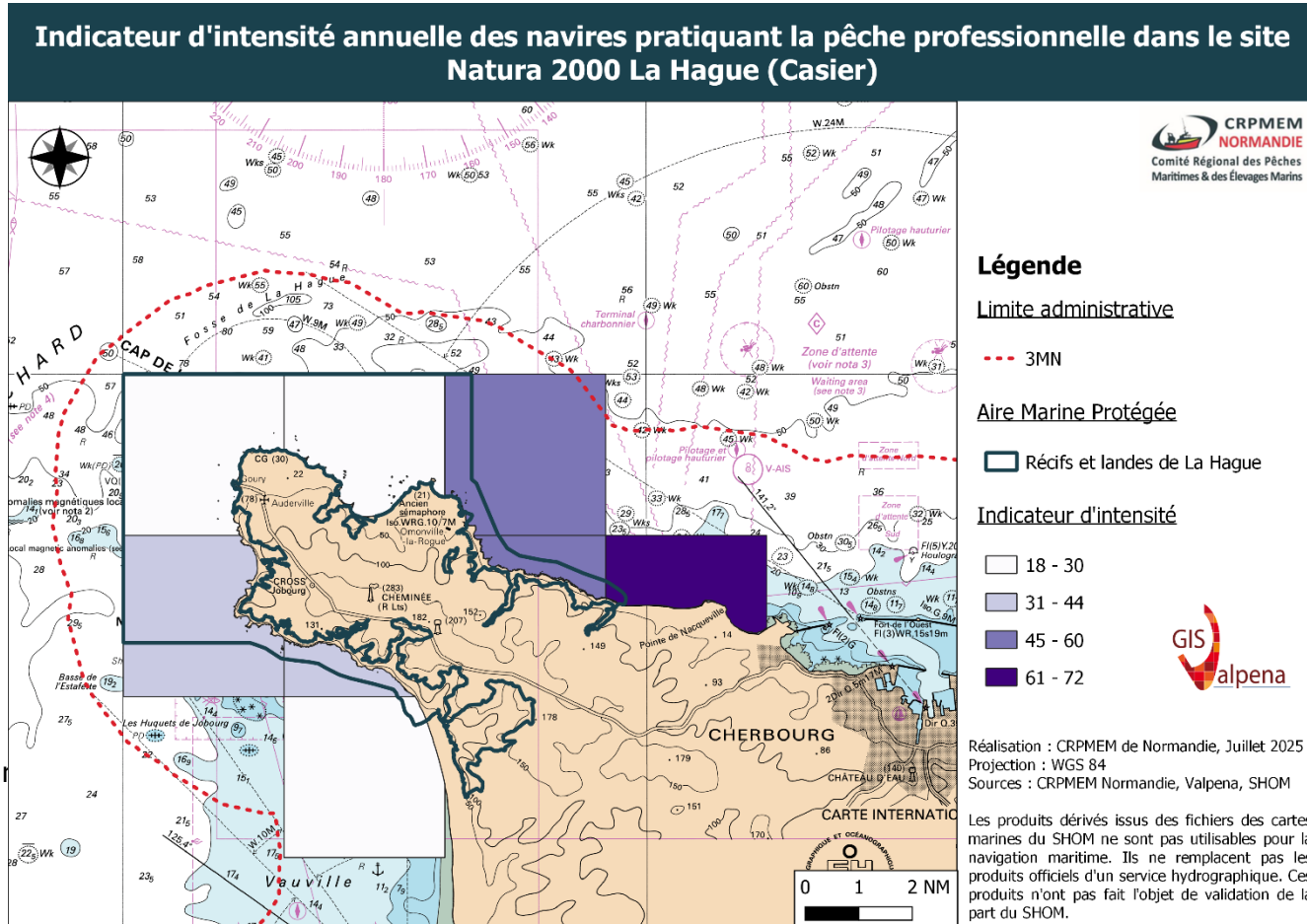
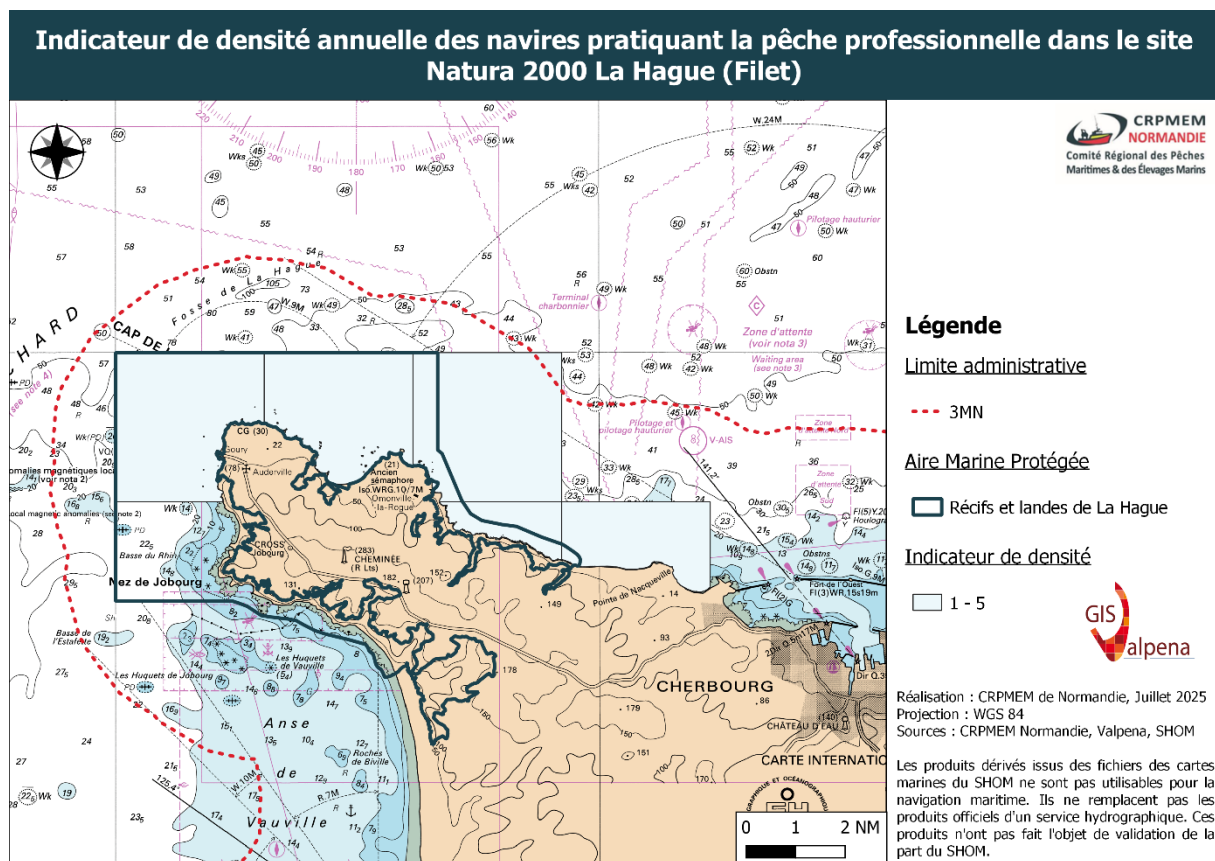


Figure 26 : Carte VALPENa montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le casier dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023

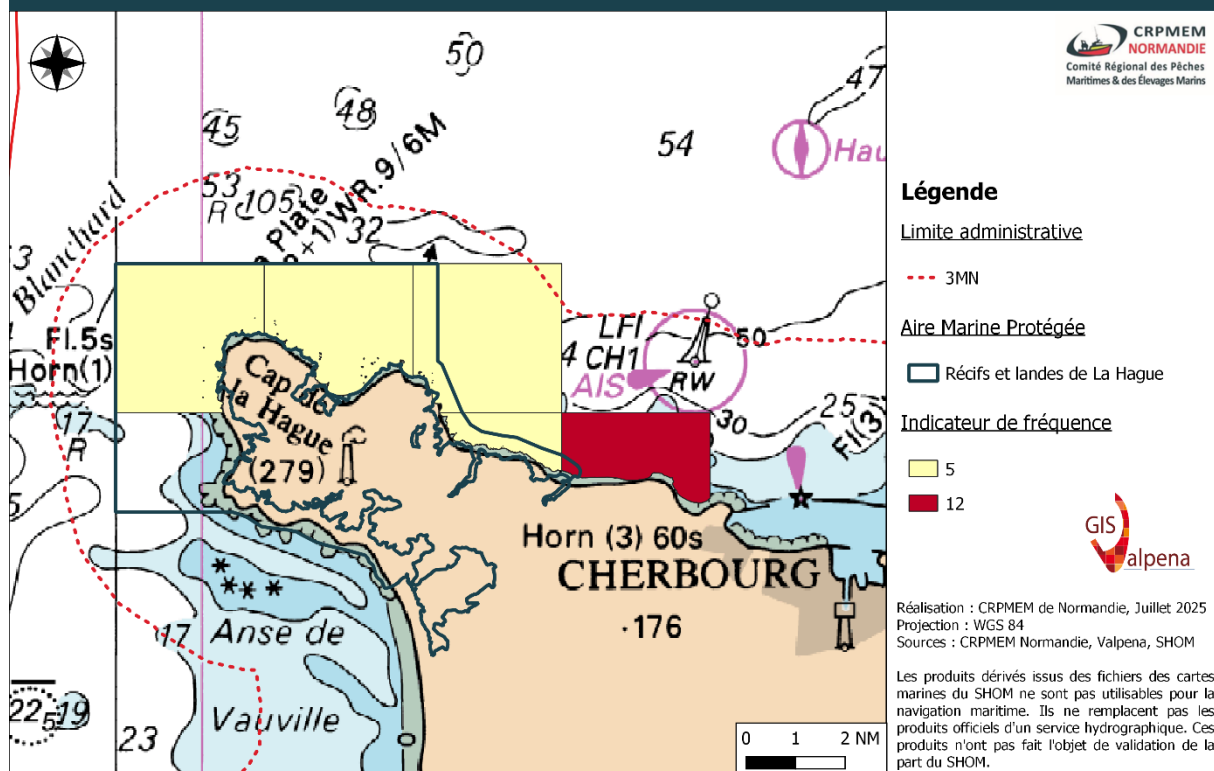
## Filet

L'activité de pêche au filet est exercée par 1 à 5 navires sur les secteurs Nord et Est du site. Aucune activité n'est observée sur la partie Sud (Figure 27). La fréquentation annuelle moyenne est de cinq mois, avec une exploitation plus soutenue sur le secteur Est, atteignant 12 mois (Figure 28). L'indicateur d'intensité met en évidence un effort de pêche globalement faible sur le secteur Nord (1 à 14 mois-navires) et plus élevé sur le secteur Est (15 à 24 mois-navires) (Figure 30).



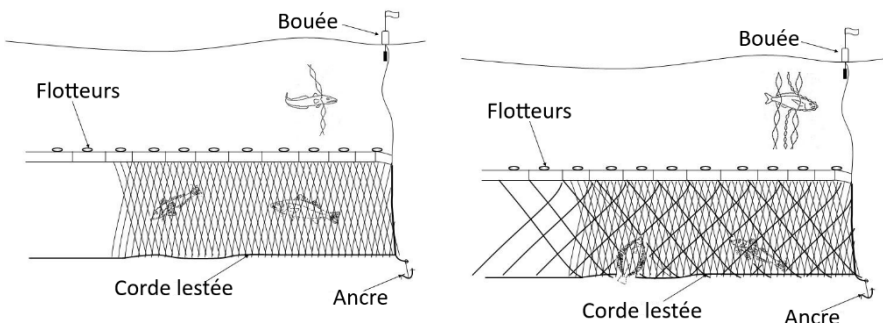
**Figure 27 : Carte VALPENa montrant l'indice de densité annuelle des navires pratiquant le filet dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

**Indicateur de fréquence annuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans le site Natura 2000 La Hague (Filet)**



**Figure 28 : Carte VALPENA montrant l'indice de fréquence annuelle des navires pratiquant le filet dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**

## Fiche métier : Filet



Nb de navires : 1-5 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5	1-5

Taille des navires :

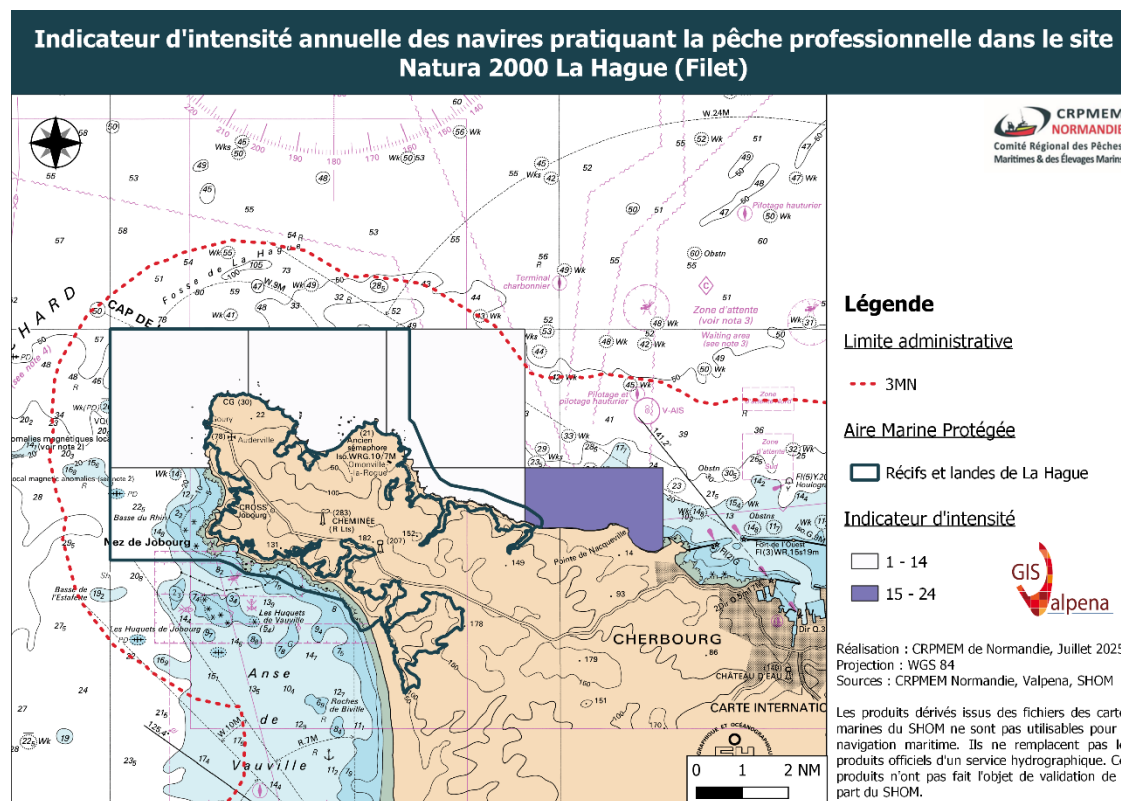
Min	Moy	Max	≤ 12m	>12m
7,8	11,89	8,25	1-5	0

**Espèces ciblées :** Bar (*Dicentrarchus labrax*), Sole (*Solea solea*), Raies divers (*raja spp*), Rouget barbet (*Mullus surmuletus*)

**Réglementation :** Délibération B11/2024

**Caractéristiques engins :** Ils sont constitués de nappes rectangulaires très longues, tendues vers le haut par une corde munie de flotteurs et vers le bas par une corde lestée. Ils sont utilisés pour pêcher les espèces benthiques (espèces vivant au contact du fond) ou démersales (espèces ayant un lien avec le fond) qui viennent s'y prendre en se maillant par les ouïes. Ils sont généralement mouillés le soir et relevés au lever du jour à l'aide d'un vire-filet.

- Les filets trémails sont constitués de 3 nappes accolées, les extérieures ayant des mailles très larges laissant passer le poisson recherché, la nappe interne retenant et enveloppant le poisson. Ils sont utilisés pour pêcher pratiquement tous les poissons de fond (sole, plie).
- Les filets à raies sont constitués de mailles particulièrement grandes (mailles internes de 150 mm de côté) pour s'adapter à la morphologie de ces poissons.
- Les filets maillants ne comportent qu'une nappe. La maille est adaptée à la taille du poisson pour qu'il y engage sa tête et reste prisonnier par le fil qui le retient derrière les ouïes. Ils sont utilisés pour pêcher le bar.
- Le filet à araignées est constitué d'une nappe simple à grand maillage de 240mm, fixé au fond par des grappins, maintenu à la verticale par des flotteurs.



**Figure 29 : Carte VALPENa montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le filet dans le site Natura 2000 des récifs et landes de la Hague en 2023**